

**KEK ▲ CDC**  
CONSULTANTS



rue Hugi 3  
CH - 2502 Biel-Bienne  
Tel: +41 32 325 19 25  
[kessler@kek.ch](mailto:kessler@kek.ch)  
[www.kek.ch](http://www.kek.ch)

K.221.242-110

a/a Dossier Kanzlei  
SAP 32784

Bem, 28.2.11 / k25

---

**Evaluation externe  
de la politique suisse de mainstreaming des droits humains  
à la lumière de quatre projets**

**Rapport**

Version finale du 15 février 2011

---

Daniel Kessler

Schlussbericht 26.10.10 - 3.12.2010

## Table des matières

<b>Executive Summary</b>	<b>1</b>
<b>1 La politique suisse de mainstreaming et l'évaluation</b>	<b>2</b>
11 La politique suisse de mainstreaming des droits humains	2
12 Le programme mettant en œuvre la politique de mainstreaming	2
13 L'évaluation	2
131 Objectifs et objet de l'évaluation	3
132 Méthodes de l'évaluation	3
1321 Analyse de documents	3
1322 Interviews avec des personnes ressources et des responsables de projet	3
1323 Le rapport d'évaluation	4
<b>[Les résultats de l'évaluation]</b>	
<b>2 Orientation stratégique de la politique suisse de mainstreaming des droits humains</b>	<b>5</b>
<b>21 Les dimensions principales de la politique</b>	<b>5</b>
211 Motivation	5
212 Quel « mainstreaming » et quel « mainstream » ?	5
213 Bases conceptuelles	6
214 Objectifs	6
215 Les quatre projets évalués et le portfolio	7
2151 L'orientation du portfolio	8
2152 Quels droits humains ?	9
216 Le mainstreaming des droits humains et la DP IV	9
217 Ressources	10
<b>22 Un regard au-delà des frontières</b>	<b>10</b>
<b>3 Mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming des droits humains</b>	<b>11</b>
<b>31 Points communs des quatre projets évalués</b>	<b>11</b>
311 Effectivité et impact	11
312 Efficacité	13
313 Pertinence	13
314 Cohérence / complémentarité	14
315 Aspect « genre »	14
316 Coopération	15
<b>32 Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)</b>	<b>16</b>
321 Effectivité et impact	16
322 Efficacité	16
323 Pertinence	16
324 Cohérence / complémentarité	17
325 Aspect « genre »	17
326 Coopération	17
327 Points forts et potentiels d'amélioration	17
<b>33 Forum International sur les Droits Humains (IHRF)</b>	<b>17</b>
331 Effectivité et impact	17
332 Efficacité	18
333 Pertinence	18
334 Cohérence / complémentarité	18
335 Aspect « genre »	18
336 Coopération	18
337 Points forts et potentiels d'amélioration	19
<b>34 Plumes croisées / Morges-sous-rire</b>	<b>19</b>
341 Effectivité et impact	19
342 Efficacité	19
343 Pertinence	20
344 Cohérence / complémentarité	20
345 Aspect « genre »	20
346 Coopération	20
347 Points forts et potentiel d'amélioration	20
<b>35 Cours de l'Université de Berne sur les droits humains</b>	<b>20</b>
351 Effectivité et impact	21
352 Efficacité	21
353 Pertinence	21

354	Cohérence / complémentarité	21
355	Aspect « genre »	21
356	Coopération	22
357	Points forts et potentiels d'amélioration	22
<b>36</b>	<b>Le niveau de la politique de mainstreaming</b>	<b>22</b>
361	Effectivité et impact	22
362	Efficacité	23
363	Pertinence	24
364	Cohérence / complémentarité	24
365	Aspect « genre »	24
366	Coopération	25
<b>4</b>	<b>Le mainstreaming des droits humains et le centre de compétence pour les droits humains</b>	<b>26</b>
<b>Conclusions et recommandations</b>		
<b>5</b>	<b>Conclusions</b>	<b>28</b>
51	Aspects généraux et stratégiques	28
52	Le portfolio	28
53	Atteinte des objectifs	29
54	Autres aspects de la mise en œuvre du portfolio et des projets	29
55	Le centre de compétence suisse pour les droits humains	30
<b>6</b>	<b>Recommandations</b>	<b>31</b>
61	Recommandations à l'attention de la DP IV et du DFAE	31
611	Orientation stratégique	31
612	Gestion du portfolio et des projets	33
613	Dimension « genre »	34
614	Gestion du savoir à l'intérieur de la DP IV	34
615	Positionnement du portfolio de mainstreaming vis-à-vis du centre de compétence suisse pour les droits humains	34
62	Recommandations à l'attention des responsables de projet	34
Annexe A	Cahier des charges de l'évaluation	36
Annexe B	Personnes consultées	41
Annexe C	Documents consultés	42
Annexe D	Bases légales, messages et documents internationaux concernant la politique suisse de mainstreaming des droits humains	45
Annexe E	Compréhensions de la notion de « mainstreaming »	46
Annexe F	Questionnaires pour les interviews avec les personnes consultées	47
Annexe G	Fiches de projets	49
Annexe H	Un regard au-delà des frontières suisses	55
Annexe I	Liste d'abréviations	56

## Executive Summary

### La politique de mainstreaming et l'évaluation

Depuis 2004, le DFAE met en œuvre une politique de mainstreaming des droits humains. Des projets et d'autres types d'activités à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration fédérale font un effort de sensibilisation et tentent de contribuer à la cohérence des politiques en matière de droits humains. Une évaluation externe se penchant et sur la politique de mainstreaming, et spécifiquement sur quatre projets, a été mandatée par la DP IV. L'évaluation doit analyser si l'orientation de la politique et des projets évalués de près est effective, efficace, pertinente et cohérente, si les coopérations entre acteurs sont de qualité, et si l'aspect « genre » est pris en compte. L'évaluation doit aussi proposer des adaptations éventuelles, et elle doit indiquer des conséquences possibles pour la politique de mainstreaming découlant de la création, en 2011, d'un centre de compétence pour les droits humains.

### Les résultats de l'évaluation

#### Orientation stratégique de la politique suisse de mainstreaming des droits humains

Réalisée sur la base de documents conceptuels renouvelés périodiquement et sur la base d'une compréhension large de la notion de « mainstreaming », la politique de mainstreaming des droits humains est caractérisée par une orientation sur la politique extérieure surtout, sur la sensibilisation – de la population suisse, de l'administration fédérale, et d'acteurs dans des pays tiers. Ces orientations reflètent une interprétation du mandat initial, défini en 2004, qui prévoyait surtout un impact sur les formulations et la mise en œuvre de politiques intérieures et extérieures.

#### Mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming des droits humains

##### Le niveau des projets évalués

Les quatre projets évalués – le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève, le Forum International sur les Droits Humains de Lucerne, « Plumes croisées » / « Morges-sous-rire » et les Cours de l'Université de Berne sur les droits humains – visent surtout la sensibilisation de leurs groupes cibles, directement, ils touchent un nombre limité de personnes, mais leur effet est multiplié grâce à leur présence dans la presse (locale, et pour certains même internationale). Les quatre projets sensibilisent aux droits humains de façon efficace et complémentaire, puisqu'ils utilisent des instruments – films, dessins de presse, conférences et débats, expositions, etc. – qui peuvent intéresser un public varié et qu'ils s'adressent à des publics cibles spécifiques. Si leur pertinence est évidente – les droits humains sont au centre des efforts -, l'aspect genre n'est pas (encore) pris en compte de façon systématique. La collaboration des projets avec la DP IV est excellente, il n'y a cependant pas de coopération entre les projets.

#### Le niveau de la politique de mainstreaming

Les objectifs de la politique – 1) intégration des droits humains dans toutes les activités en relation avec la politique intérieure et extérieure suisse, 2) la sensibilisation auprès de l'ensemble de la Confédération, 3) le renforcement de la coopération systématique au sein de l'administration fédérale, et 4) l'institutionnalisation des structures pour les mesures de sensibilisation – sont atteints de façon limitée, puisque les quatre projets évalués et le portfolio dans son ensemble ne reflètent ces objectifs que partiellement. Si des efforts sont réalisés pour la sensibilisation, pour la coopération au sein de l'administration et pour l'institutionnalisation des structures de sensibilisation, un impact direct des projets et de la politique sur les politiques intérieures et extérieures de la Suisse ne peut guère être détecté. La DP IV met en œuvre la politique de mainstreaming avec des ressources financières et humaines limitées, mais ceci de façon efficace ; en même temps, elle ne finance pas simplement des activités de tiers, mais elle prend part activement à la préparation et à la réalisation des projets soutenus. La mise en œuvre de la politique est pertinente et cohérente dans la mesure qu'elle cible les droits humains dans leur ensemble. Aussi, la politique essaie de mettre un accent sur l'aspect « genre ».

Le centre de compétence suisse pour les droits humains changera la donne et obligera la DP IV de définir sa relation de travail avec le centre comme avec les projets soutenus. La question qui est au centre de cette décision est celle du degré de délégation de tâches au nouveau centre.

### Recommandations

#### Il est recommandé à la DP IV

- ⇒ de formuler une nouvelle base stratégique pour son portfolio de mainstreaming des droits humains qui lui permet d'établir un lien plus clair entre objectifs (stratégiques et d'impact) et activités réalisées et soutenues et qui prend en compte les activités du centre de compétence pour les droits humains.
- ⇒ de continuer le soutien (avec un financement et avec un appui technique) aux projets évalués.
- ⇒ d'organiser un échange d'expériences entre les projets soutenus.
- ⇒ d'inviter les projets de prendre en compte l'aspect « genre » de façon plus systématique.

#### Il est recommandé aux quatre projets évalués

- ⇒ d'orienter leurs activités de façon plus évidente sur des objectifs, des résultats attendus et des impacts prévus clairement définis.
- ⇒ de rédiger des rapports qui identifient les résultats atteints et l'impact.
- ⇒ de mettre à disposition de la DP IV leur savoir et leur savoir-faire en matière de promotion des droits humains de façon plus systématique.

## 1 La politique de mainstreaming et l'évaluation

---

### 11 La politique suisse de mainstreaming des droits humains

Le Conseil Fédéral a réagi, en 2000, à la prise de conscience que les comportements d'instances étatiques doivent respecter les droits humains et ne pas ternir l'image du pays, et il a réagi plus précisément aux recommandations du rapport de la Commission indépendante d'experts « Suisse – Seconde Guerre Mondiale » en décidant d'initier un effort de formation et de sensibilisation de l'administration fédérale en matière de droits humains. Trois documents orientent principalement le programme de mainstreaming qui a été mis en œuvre depuis 2004 pour promouvoir les droits humains, dont la responsabilité pour la coordination a été attribuée à la Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères :

Le « **Bericht an die HRK** (Human Resources Konferenz) (verabschiedet am 21. Mai 2003). **Für eine Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung** » d'un groupe de travail interdépartemental reflète la volonté politique du Conseil Fédéral et définit comme but général des mesures futures de développement d'une culture des droits humains au sein de l'administration fédérale.

Le « **Umsetzungskonzept 2004-2007** vom 26. August 2004 zum Bericht „Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung“. „Mainstreaming der Menschenrechte“ », précise le but général défini dans le « **Bericht an die HRK** » de 2003 en formulant les quatre objectifs suivants :

- L'intégration des droits humains dans toutes les activités en relation avec la politique intérieure et extérieure de la Suisse.
- Le renforcement du processus de sensibilisation des droits humains auprès de l'ensemble du personnel de la Confédération.
- Le renforcement de la coopération systématique au sein de l'administration fédérale dans ce contexte.
- L'institutionnalisation des structures appropriées pour le développement et la mise en œuvre des mesures de sensibilisation.

La « **Stratégie 2007-2009. Administration fédérale et Mainstreaming des droits humains** » de la DP IV s'inscrit, implicitement, dans la continuité des objectifs formulés pour la période 2004-2007.

### 12 Le programme mettant en œuvre la politique de mainstreaming

La politique suisse de mainstreaming des droits humains s'articule à travers un portfolio comprenant des projets réalisés par des organisations mandatées et orientés vers différents groupes cibles. En plus, des mécanismes d'information, de consultation et de concertation ont été créés au sein de l'administration fédérale, visant la cohérence des politiques en matière de droits humains et la sensibilisation à la thématique. Ces mécanismes comprennent par exemple la création du groupe interdépartemental « Kerngruppe Internationale Menschenrechtspolitik » (KIM), la mise en place du principe de conditionnalité politique, les « In-House discussions ». Pour plus de détails sur les exemples de mécanismes mis en place à l'intérieur de l'administration fédérale, voir le rapport du CF sur la politique des droits humains 2003-2007.

### 13 L'évaluation

Les dimensions principales de l'évaluation sont définies de façon précise dans le cahier des charges (voir Annexe A). Ce paragraphe rappelle les objectifs de l'exercice et les méthodes qui ont permis de le réaliser.

### **131 Objectifs et objet de l'évaluation**

L'évaluation de la politique de mainstreaming des droits humains a pour objectif

- de procéder à une analyse objective de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets, afin de déterminer si son orientation est pertinente et efficace au regard des objectifs qui la sous-tendent ;
- de déterminer de quelle manière l'efficacité de cette politique peut-être renforcée ;
- d'indiquer les éventuelles conséquences de la création d'un centre de compétence pour les droits humains sur cette politique.

L'évaluation est exemplaire dans la mesure où elle regarde de près quatre projets choisis par la DP IV, et ceci surtout pour la phase 2007-2010, pour laquelle des documents ont été mis à disposition de l'évaluateur. Ces quatre projets sont brièvement décrits dans les paragraphes qui suivent. Ils seront caractérisés de façon plus exhaustive dans le chapitre 3 du présent rapport. Au-delà des quatre projets évalués, le mainstreaming consiste d'autres projets et activités (voir paragraphe 215), mais que l'évaluation ne prend pas en considération de façon systématique.

**Le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève :** Cette manifestation annuelle a pour but d'informer sur les droits humains et d'en dénoncer des violations, ceci à travers la projection de films et de l'organisation de débats.

**Forum International sur les Droits Humains de Lucerne :** Le Forum organisé chaque année promeut la discussion publique sur les droits humains lors de conférences, de débats et de workshops visant en premier lieu des écoliers et des étudiants.

**Plumes Croisées / Morges-sous-rire :** Les trois éditions du projet « Plumes croisées » ont été réalisées en tant que collaboration entre Patrick Chappatte et des dessinateurs de presse de Côte d'Ivoire, du Liban et du Kenya. Les produits de ces coopérations sont ensuite montrés et dans les Ambassades suisses respectives et dans le cadre du festival « Morges-sous-rire ».

**Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale :** Les cours réalisés par l'Université de Berne informent des membres de l'administration fédérale sur les droits humains et proposent des instruments pour leur mise en œuvre.

### **132 Méthodes d'évaluation**

Orientée par les questions définies dans le cahier des charges (voir Annexe A), l'évaluation a été réalisée grâce à deux méthodes : l'analyse de documents et des interviews avec des personnes ressources (proposées, en partie, par la DP IV).

#### **1321 Analyse de documents**

Les documents mis à disposition par le mandant (voir Annexe C) ont été analysés en ligne avec les questions auxquelles l'évaluation est censée répondre. Cette analyse a permis a) de formuler de premiers constats concernant la politique de mainstreaming et les projets à évaluer ; elle est à la base de b) de formulation d'hypothèses sur les différentes dimensions de l'évaluation, hypothèses qui ont orienté et précisé la réalisation ultérieure de l'évaluation ; et elle a permis, c), d'établir des questionnaires pour les personnes à interviewer.

#### **1322 Interviews avec des personnes ressources et des responsables de projet**

Des entretiens ont été réalisés avec deux groupes de personnes (voir Annexe B). D'une part, des personnes qui participent ou qui ont participé à la gestion du programme mettant en œuvre la politique suisse de mainstreaming des droits humains ainsi que d'autres représentant-e-s l'administration fédérale dont le travail a trait aux droits humains ont été consultées. Des questions stratégiques, mais également leur perception des projets évalués ont été au centre de ces entretiens. D'autre part, des responsables de projet et des personnes ayant participé aux projets ont été interviewées. Les interviews ont été réalisées lors de rencontres quand cela était possible, par téléphone lorsque c'était nécessaire, avec les personnes résidant hors la Suisse, principalement. Presque tous les entretiens initialement prévus par le mandant ont pu être réalisés. Les seules lacunes concernent les dessinateurs de presse qui ont collaboré au projet « Plumes croisées » (il n'a pas été

possible d'organiser des entretiens téléphoniques avec eux) et une collaboratrice d'Ambassade.

### **1323 Le rapport d'évaluation**

Un « inception report » a été soumis à la DP IV une semaine après l'attribution du mandat. Basé sur une première lecture des documents mis à disposition par la DP IV, le rapport a permis, lors d'une rencontre entre mandant et mandataire, de clarifier des aspects méthodologiques et de fond et de lancer les étapes suivantes de l'évaluation.

Le présent rapport comprend les résultats de l'évaluation (chapitres 2 à 4), il formule des conclusions (chapitre 5), et il propose des recommandations (chapitre 6) pour la future orientation de mainstreaming des droits humains par la Confédération ainsi que pour sa gestion et pour la réalisation des projet évalués.

## Les résultats de l'évaluation

Cette première partie du rapport présente les résultats de l'évaluation. Le chapitre 2 s'intéresse aux orientations stratégiques du mainstreaming, et le chapitre 3 se penche sur les quatre projets évalués ainsi que sur la politique de mainstreaming en des termes généraux, ceci en essayant de répondre aux questions d'évaluation définies par la DP IV. Finalement, le chapitre 4 propose une analyse de la nouvelle donne que constitue la création, dès 2011, d'un centre de compétence suisse pour les droits humains.

## 2 Orientation stratégique de la politique suisse de mainstreaming des droits humains

Les principales qualités de la politique de mainstreaming sont au centre de ce chapitre qui aborde des questions d'ordre stratégique surtout – en retraçant les origines de la politique, en essayant de clarifier la notion de « mainstreaming », en rappelant les objectifs et les concepts qui sous-tendent la politique de mainstreaming, et en esquissant les contours du portfolio.

### 21 Les dimensions principales de la politique de mainstreaming

#### 211 Motivation

– La mise en œuvre d'une politique de mainstreaming des droits humains traduit la volonté très claire de la Confédération de promouvoir ces droits.

Le besoin de réagir aux résultats de l'analyse du rôle de la Suisse dans la Seconde Guerre mondiale faite dans les années 1990 est à la base de la décision du Conseil Fédéral pour la mise sur pied d'une politique de mainstreaming des droits humains. Au-delà de ces circonstances, des engagements internationaux motivent également les efforts de mainstreaming des droits humains ; le mainstreaming de la Suisse en la matière est donc également le résultat d'efforts de mainstreaming dans ce domaine au niveau international. (Pour les bases légales et les messages concernant la politique suisse de mainstreaming des droits humains, voir l'annexe D.)

#### 212 Quel « mainstreaming » et quel « mainstream » ?

– Le « mainstreaming » n'est pas – pour l'administration fédérale – une notion qui a valeur de « terme technique ».

La notion de « mainstreaming » est remplie de sens différents par différents acteurs de la Confédération et par différentes personnes qui ont géré le programme de mainstreaming des droits humains proprement dit. Elle ne cible pas forcément, pas exclusivement en tout cas, la définition et le contrôle de la mise en œuvre de politiques (pour différents domaines, tels la migration, le commerce extérieur, les relations entre les sexes – pour ne citer que quelques-uns dont le lien avec les droits humains est particulièrement évident). La compréhension du « mainstreaming », au sein de la DP IV, couvre donc un large éventail qui permet une mise en œuvre flexible de la politique.

Sur la base de documents suisses et internationaux (voir annexe E), l'évaluateur propose la définition suivante pour la notion de « mainstreaming » :

Le mainstreaming des droits humains de la Confédération peut être défini comme un ensemble de démarches ayant pour ambition de garantir le respect des droits humains dans toute activité de définition et de mise en œuvre de politiques.

– La politique suisse de mainstreaming des droits humains couvre un large spectre, et elle procède tant par le moyen de la sensibilisation que par celui de l'intégration des droits humains dans la formulation et la mise en œuvre de politiques.

La compréhension du « mainstreaming » mise en avant par le DFAE voit toute promotion des droits humains comme une contribution au mainstreaming de ceux-ci. Sur la base de sa pratique, la DP IV a défini, lors de la réalisation de l'évaluation, les dimensions suivantes du mainstreaming :

1. Les mesures de **sensibilisation** visant – en Suisse comme à l'étranger – à faire connaître les droits humains dans le souci de leur mise en œuvre.
2. L'intégration des droits humains dans les **politiques** et les **prises de position** de la Suisse.

L'évaluation concerne surtout des projets appartenant à la première catégorie d'activités. Parmi les projets évalués (voir la brève description des projets à la page 3 du présent rapport ainsi que l'annexe E), c'est celui réalisé par l'Université de Berne – cours pour le personnel de l'administration fédérale – qui vise directement un renforcement des capacités du personnel fédéral à tenir compte des droits humains dans leur travail quotidien, et donc également dans la formulation de positions suisses et de politiques sectorielles.

## 213 Bases conceptuelles

– Les bases conceptuelles de la politique de mainstreaming des droits humains sont restées stables.

Sur la base du rapport d'un groupe de travail interdépartemental, la Division Politique IV (DP IV) a défini, en 2004, un concept de mise en œuvre pluriannuel (2004-2007), comprenant un plan d'action proposant des mesures concrètes surtout au niveau structurel et dans le domaine de la formation. En 2007, la Stratégie « Administration fédérale et Mainstreaming des droits humains » pour les années 2007-2009, sur la base d'un bref bilan (positif) de la phase antérieure, reprend – implicitement – les orientations définies en 2004 et propose la continuité des activités déjà entreprises (développement des instruments de sensibilisation et de formation au sein de l'administration fédérale ; volet institutionnel : mise à disposition des ressources nécessaires pour la réalisation des activités et communication). Visant un effet au-delà de l'administration fédérale, la stratégie prévoit la diffusion de matériel pédagogique, la réalisation de projets éducatifs, le soutien à des conférences, expositions et festivals.

Il est à noter qu'il n'existe pas de document nommé « politique suisse de mainstreaming des droits humains ». Outre les documents cités, ce sont l'histoire de la mise en œuvre de la politique et les projets en cours qui orientent fortement l'implémentation de la politique. Les deux chefs de section qui ont géré le programme depuis 2004 y ont laissé leurs empreintes notamment dans le choix de partenaires, les types d'activités soutenues, la manière d'organiser le suivi.

– Les documents stratégiques permettent la réalisation flexible d'un programme de mise en œuvre de la politique de mainstreaming.

Ces documents conceptuels sont formulés de façon à laisser des choix stratégiques aux gérants du programme de mise en œuvre de la politique – par exemple celui de l'orientation sur la sensibilisation. Outre les objectifs très généraux, ils n'imposent pas d'objectifs opérationnels et ne formulent pas de conditions pour la réalisation de projets – telle la qualité des propositions de projet, le choix des partenaires, les approches et les façons de procéder, etc.

## 214 Objectifs

– Les objectifs formulés pour la politique de mainstreaming des droits humains montrent une grande continuité.

En 2003, c'est l'établissement d'une culture en matière des droits humains à l'intérieur de l'administration fédérale qui a été visé, et l'idée du développement d'une compétence en droits humains (« Menschenrechtskompetenz ») a constitué une tentative de définir une notion précise des attentes de la Confédération vis-à-vis des collaborateurs/trices. Cet objectif général a été précisé et élargi par la suite (en 2004) par quatre objectifs qui ont été repris implicitement par la stratégie pour la période 2007-2009 (voir paragraphe 11 du présent rapport).

- Les objectifs de la « politique de mainstreaming » (tels qu'ils sont définis dans le Umsetzungskonzept de 2004 et implicitement repris par la Stratégie 2007-2009) visent d'abord un impact sur « les activités en relation avec les politiques intérieures et extérieures », et ensuite un impact sur les capacités de sensibilisation.

Les documents programmatiques mis à disposition de l'évaluateur sont en grande partie des descriptions du programme de mainstreaming qui proposent des objectifs généraux, mais ne formulent pas d'objectifs opérationnels.

## 215 Les quatre projets évalués et le portfolio

- La compréhension large du concept de « mainstreaming » a pour conséquence un portfolio de projets et d'activités (voir liste d'exemples plus bas) qui ne vise pas d'abord comme le prévoit le « Umsetzungskonzept 2004-2007 » (voir paragraphes 1.1, 2.1.3) — une influence sur les politiques extérieures et intérieures de la Suisse et le personnel de l'administration fédérale ainsi que les structures permettant la sensibilisation.

La politique suisse de mainstreaming des droits humains était prévue pour viser en premier lieu la formulation de politiques intérieures et extérieures et l'administration fédérale. C'est ici que le mainstreaming devait montrer ses effets, garantissant que les politiques officielles sont définies et mises en œuvre dans le respect des droits humains. Les tentatives d'influencer la formulation et la réalisation de politiques sont pratiquement absentes des quatre projets évalués qui font partie de la mise en œuvre de la politique de mainstreaming des droits humains – ou alors les effets du portfolio sur le mainstreaming sont indirects, passant par une sensibilisation de la population et la formation du personnel de l'administration fédérale. Les influences directes sur les politiques intérieures de la Suisse sont particulièrement peu visibles dans les quatre projets évalués.

### Exemples de projets du portfolio pour la mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming des droits humains

#### Projets réalisés par des organisations soutenues ou mandatées

- Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (FIFDH)
- International Human Rights Forum de Lucerne (IHRF)
- « Plumes Croisées » / « Morges-sous-rire »
- Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale (réalisé avec l'Université de Berne, Professeur Jörg Künzli)

#### Autres activités

- In-House Lunch Discussions : Conférences ouvertes au personnel de l'administration fédérale et à un large public (académie, secteur privé) (depuis 2003).
- Conférences annuelles de la DP IV, ouverte au public, entre autres sur les droits humains
- Soutien à la mise sur pied d'un centre de compétences sur les droits humains.
- Soutien à la plateforme informatique [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)
- Présidence du groupe interdépartemental sur la politique suisse en matière de droits humains (KIM) et son sous-groupe « Arbeitsgemeinschaft Mainstreaming der Menschenrechte » (AGMM).
- Publication de trois éditions du « Swiss Human Rights Book » (SHRB) sur « property rights », « the right of the child », « right to health ». Une quatrième édition est en planification.

#### Projets terminés

- Sarajevo Film Festival (2004-2010)
- Exposition « être – the face of Human rights » tournant dans des Ambassades Suisses (2004-2009) (voir p. ex. ([www.swissconsulate.org](http://www.swissconsulate.org))
- Cartooning for peace (2006-2009)
- Projet avec Bohemian Films (2006-2009) ; production et distribution du DVD « Henry Dunant - du rouge sur la croix ».
- Soutien au festival de film de Locarno. (2003-2005).
- Différents publications sur les droits humains :
  - o réalisation de 3'000 DVD (avec Hugo Film et Tuena Film ;

- production de 3'000 DVD (avec l'association mondiale pour l'école instrument de paix, EIP) sur des thèmes de droits humains pour distribution par la DP IV ;
- brochures « Que sont les droits humains ? » avec l'Université de Berne ;
- livre de suivi de la conférence annuelle de la DP IV « Human Security and Business » ;
- soutien à la publication « Kompendium Menschenrechte ».

La mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming des droits humains consiste en deux types principaux d'activités : activités internes à l'administration fédérale et soutien à des projets.

Les activités internes à l'administration fédérale sont surtout des mesures pour la sensibilisation et la coordination. Ici, le portfolio « mainstreaming des droits humains » est le plus proche de sa motivation initiale. Dans la perception de la DP IV, le mainstreaming des droits humains a fait un pas important avec la définition de la conditionnalité politique réalisée par le Conseil Fédéral, en 2010, qui a rédigé un rapport sur la question en réponse au postulat Leuthard de 2002.

Le soutien à des projets (visant des publics cibles larges) constitue la majeure partie des activités réalisées dans le cadre de la politique de mainstreaming : ces projets permettent à la DP IV de créer des alliances avec des acteurs spécialisés en droits humains représentant la société civile et le monde académique, et ils lui permettent de toucher la population.

## 2151 L'orientation du portfolio

Trois constats peuvent être dressés sur la base d'une comparaison des quatre projets évalués (et du portfolio dans son ensemble) avec les objectifs de la politique de mainstreaming tels qu'ils sont définis dans le « Umsetzungskonzept 2004-2007 » et dans la « Stratégie 2007-2009 » (voir paragraphe 11). Ces constats concernent l'orientation sur la politique extérieure, les efforts pour la sensibilisation et les groupes cibles.

La raison principale qui a permis le lancement de la politique suisse de mainstreaming des droits humains a été remplacée par d'autres motivations – de politique extérieure surtout.

Ce ne sont plus le souvenir de la Seconde Guerre mondiale et le souci de l'image de la Suisse à l'étranger qui semblent motiver les acteurs de la politique de mainstreaming. Plutôt, c'est une actualité plus proche, ce sont la création et les activités du Conseil des droits de l'homme à Genève, des opportunités qui se présentent, des initiatives de la société civile suisse, etc. qui font le programme de réalisation de la politique. L'évolution la plus importante qui a eu lieu dans la mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming est celle de sa « spécialisation » sur la politique extérieure : les quatre projets évalués et les autres activités faisant partie du portfolio (les mécanismes de coordination à l'intérieur de l'administration fédérale, les In-House Discussions, etc.) sont perçus par la DP IV dans une perspective de politique extérieure surtout – même si des questions touchant la politique interne de la Suisse sont également abordées : les cours de l'Université de Berne semblent être fréquentés de plus en plus par de jeunes diplomates et par du personnel consulaire (les cours de 2010 ont d'ailleurs été financés par la Direction des ressources du DFAE, et non par la DP IV) ; le festival de films à Genève se veut aussi « tribune face au Conseil des droits de l'homme », et a donc – outre sa fonction de sensibilisation de la société suisse – une forte visée internationale. Il en va de même pour le Forum International sur les droits humains de Lucerne : en plus de la sensibilisation de la population locale (jeune, surtout), il prétend, à travers son caractère international, contribuer également à l'image de la Suisse à l'étranger.

La mise en œuvre de la politique de mainstreaming dans une perspective de politique extérieure surtout est aussi due au fait que les projets et autres activités ont été choisis et qu'ils sont gérés par le DFAE. L'attribution de la coordination de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à un autre département (le Département fédéral de justice et de police, par exemple) aurait peut-être eu pour conséquence un portfolio différent, axé sur d'autres acteurs et visant d'autres publics cibles.

D'emblée, une deuxième interprétation du mandat initial pour le mainstreaming des droits humains a eu lieu, l'orientant fortement sur la sensibilisation.

Trois des quatre projets évalués sont surtout des projets de sensibilisation (potentiellement) d'un grand public : le festival de films à Genève et le Forum de Lucerne sont d'abord des

activités de sensibilisation. De surcroît, ils contribuent à une sensibilisation pour les droits humains hors de notre pays – à travers leur perception internationale et par des organismes multilatéraux (à Genève surtout). Les deux projets étroitement liés « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire » ont également un effet dans des pays tiers (La Côte d'Ivoire, le Liban, le Kenya pour le moment), mais visent, eux aussi, la sensibilisation de la population suisse – à travers des reflets dans la presse, à travers des expositions. Et le quatrième projet évalué, les cours réalisés par l'Université de Berne pour l'administration fédérale, bien qu'ayant l'ambition de former les participant-e-s, est également une mesure de sensibilisation, puisque dans le cadre limité de l'offre de formation, il n'est guère possible de faire plus qu'une initiation à la thématique.

La politique de mainstreaming des droits humains s'est donc éloignée des idées initialement formulées en 2003. Si les documents stratégiques qui sont à la base de la politique de mainstreaming visent surtout des effets au niveau des politiques intérieures et extérieures de la Suisse et à celui de la sensibilisation du personnel de l'administration fédérale, le portfolio actuel géré par la DP IV reflète la volonté de renforcer la sensibilisation aux droits humains, à l'intérieur de l'administration fédérale, mais surtout au-delà de celle-ci. Cela mène à la formulation de l'hypothèse suivante :

La motivation initiale pour le mainstreaming a également subi une évolution en ce qui concerne les institutions et les groupes ciblés. La politique de mainstreaming vise trois cibles principales : l'administration, la société suisse, et d'autres pays.

Les mesures visant une amélioration de la sensibilité à l'égard des droits humains et des connaissances de ces droits qui influenceront tout politique (intérieure ou extérieure) de la Suisse ne concernent pas uniquement, et même pas prioritairement, l'administration fédérale. Les mesures de mainstreaming concernent également la société suisse en général (à travers le festival de films de Genève et le forum de Lucerne ainsi que « Morges-sous-rire »), et ils visent, pour ce qui est des « Plumes croisées » surtout, des pays partenaires.

## 2152 Quels droits humains ?

La politique de mainstreaming vise la promotion des droits humains dans leur ensemble. Dans les documents stratégiques orientant le mainstreaming, les droits humains sont toujours énoncés dans leur globalité. Aucune programmation ou priorisation n'est visible, favorisant, à court ou à moyen terme, la promotion de certains droits humains. Cela – mis à part le constat que des projets soutenus, d'année en année, se concentrent bien sur certains droits (voir les paragraphes 313, 323, 333, 343) – reflète le fait que les efforts en la matière ne sont pas basés sur une analyse des besoins en la matière (concernant la formulation de politiques, certains acteurs de l'administration fédérale, la société dans son ensemble), ou alors sur une analyse très générale qui n'identifie pas des problèmes spécifiques auxquels la politique de mainstreaming entend apporter une solution. La politique réagit donc au constat d'un déficit général en la matière.

## 216 Le mainstreaming des droits humains et la DP IV

Le portfolio mettant en œuvre la politique de mainstreaming se fond dans l'ensemble sur des activités de la DP IV.

La planification à moyen terme de la DP IV (2009-2012) – DP IV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation – ne mentionne pas de façon explicite la politique de mainstreaming des droits humains. Cela peut refléter le fait que le portfolio pour le mainstreaming des droits humains est très bien intégré dans l'ensemble du programme de la DP IV ; ou alors, cela souligne la valeur – limitée – que la DP IV ainsi que le Département fédéral des affaires étrangères attribuent à la politique de mainstreaming des droits humains.

Le portfolio mettant en œuvre la politique de mainstreaming n'a pas un profil très clair au sein de la DP IV.

Les activités réalisées dans le cadre du « mainstreaming » ne sont pas nécessairement perçues comme faisant partie d'un programme spécifique et bien perceptible. Elles s'intègrent plutôt dans les autres mesures réalisées ou soutenues par la DP IV.

## 217 Ressources

La gestion du portfolio « mainstreaming des droits humains » est réalisée (et a été réalisée) avec un minimum de ressources humaines.

Des stagiaires, des chargé-e-s de programme ainsi que des chefs de section se sont complétés et alternés dans la gestion des dossiers et dans l'accompagnement des projets. Ces ressources humaines à disposition pour gérer le portfolio « mainstreaming » sont limitées (voir également le paragraphe 362), et elles sont caractérisées par des changements au niveau des personnes responsables pour le dossier « mainstreaming ».

Le portfolio « mainstreaming des droits humains » n'est pas reflété dans un budget précis de la DP IV.

En termes financiers, le portfolio « mainstreaming des droits humains » « est relativement petit » selon les informations de la DP IV. Celle-ci dispose d'environ 60 millions de francs par an. La section politique droits humains a eu des budgets de 4,8 millions de francs en 2009, et de 5,3 millions en 2010 pour réaliser ses activités multi- et bilatérales. Le portfolio pour le mainstreaming des droits humains en représente moins du 5 %. Là encore, on peut percevoir un signe de l'importance relative dont le programme de mainstreaming droits humains jouit à l'intérieur de l'administration fédérale. Conjointement, la DP IV souligne que d'autres acteurs de la Confédération contribuent au mainstreaming des droits humains, sans que leurs activités soient reflétées dans le portfolio géré par la DP IV.

## 22 Un regard au-delà des frontières

L'offre que KEK-CDC a soumise à la DP IV pour la réalisation de l'évaluation propose de procéder à une comparaison des efforts suisses en matière de mainstreaming des droits humains avec les pratiques respectives d'autres pays européens. Comme la section politique des droits humains l'avait soupçonné, cette tentative était trop ambitieuse et n'a pas abouti. Le résultat majeur de la recherche faite à cet égard est présenté dans l'annexe H du présent rapport.

### 3 Mise en œuvre de la politique suisse de mainstreaming des droits humains

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation des quatre projets choisis pour représenter la politique suisse de mainstreaming des droits humains (paragraphes 32-35). Les résultats sont structurés, pour chacun des projets, selon les questions principales de l'évaluation – l'effectivité et l'impact, l'efficacité de la mise en œuvre, la pertinence des thématiques et des activités, la cohérence et la complémentarité, l'aspect « genre » et les formes de coopération entre différents acteurs. Afin de réduire les redondances, un premier paragraphe (31) identifie – toujours pour les différents aspects évalués – des points valables pour plusieurs ou même tous les projets. Les informations respectives ne seront donc pas répétées dans les paragraphes sur les quatre projets évalués. Un dernier paragraphe (36) propose des réponses aux mêmes questions d'évaluation pour le niveau de la politique de mainstreaming des droits humains telle qu'elle est visible à travers les projets évalués.

#### 31 Points communs des quatre projets évalués

##### 311 Effectivité et impact

– Les projets ne formulent pas d'objectifs d'impact, il est donc difficile de mesurer leur effectivité.

Une comparaison entre objectifs d'impact définis au début d'un projet et les effets et impacts obtenus – procédé d'évaluation de l'effectivité et de l'impact normalement appliqué – n'est pas possible. Les objectifs formulés par les projets sont surtout descriptifs. Plutôt que de définir des buts (quantitatifs et qualitatifs) à atteindre, ils présentent avant tout les activités prévues.

Des « hard facts » ne peuvent pas être identifiés pour répondre à la question sur les effets et l'impact des projets. L'appréciation des effets et de l'impact des projets se base donc fortement sur les appréciations des acteurs des projets, et elle procède également par une caractérisation des démarches des projets.

– L'approche des quatre projets évalués est surtout une approche de sensibilisation. La formation, les débats, la projection de films, des expositions – donc des mesures permettant l'information sur les droits humains et la sensibilisation à la thématique – sont les activités principales des projets soutenus ou financés entièrement par la DP IV dans le cadre du programme de mainstreaming des droits humains.

– Les projets ont des effets et un impact grâce à leurs mesures de sensibilisation. Mais ces effets sont difficiles à évaluer.

Une sensibilisation en matière de droits humains est réalisée grâce aux projets, mais elle est d'autant plus difficile à évaluer qu'elle ne se concrétise pas dans des changements de comportements – comme dans la sensibilisation aux dangers du tabac et de l'alcool par exemple qui peut avoir pour effet une réduction de la consommation de ces substances. La sensibilisation aux droits humains de la société suisse peut faciliter, indirectement, des efforts aux niveaux législatifs et politiques – en contribuant à une acceptation plus grande de projets de lois, par exemple.

Les effets concrets d'une telle sensibilisation sont cependant aussi difficiles à évaluer que les effets éventuels sur les comportements déjà en place et sur l'adoption de nouveaux comportements – orientés de façon plus prononcée par les droits humains – par des individus et des groupes. Cela n'est pas une critique des projets évalués, mais un commentaire sur les difficultés de mesurer l'impact comportemental de mesures de sensibilisation.

– Les effets des projets soutenus par la DP IV ne se montrent pas nécessairement de façon directe, et ils ont le potentiel de se montrer surtout dans le long terme.

Il est à noter également que la sensibilisation pour les droits humains est un investissement à moyen et à long terme. Les effets positifs des projets soutenus ne se manifestent pas immédiatement, mais les projets peuvent espérer avoir un impact plusieurs mois voir plusieurs années après leur réalisation – quand les personnes et les groupes sensibilisés seront dans des situations où ils constateront des atteintes aux droits humains, où ils pourront défendre ces droits, où ils pourront influencer la formulation de politiques dans le sens du respect des droits humains.

**Le nombre de personnes touchées directement par les projets est limité**

Un indicateur quantifiable de leur effet est celui du nombre de personnes touchées directement par les activités des projets. La majorité des projets évalués est en mesure de fournir des chiffres (voir encadré). De prime abord, ces chiffres ne sont pas impressionnantes. Il faut cependant rappeler que les projets évalués ne réalisent pas des campagnes qui visent toute la population, mais qu'il s'agit d'activités qui ciblent des publics déjà intéressés (le festival de films de Genève, les expositions dans le cadre de « Morges-sous-rire ») ou un groupe accessible à travers des institutions (le forum des droits humains de Lucerne qui a comme groupe cible important les étudiants et les écoliers de Suisse centrale). L'effort entrepris pour augmenter l'audience et donc le potentiel d'effets et d'impact est corroboré par le nombre de visiteurs en constante augmentation – cela s'illustre surtout dans le cadre du festival de films de Genève.

<b>Nombre de personnes directement touchées par les projets évalués (en 2010)</b>	
<b>FIFDH (Genève)</b>	18'000
<b>Plumes croisées/Morges-sous-rire</b>	participants aux workshops dans les pays partenaires (5-15) ; visiteurs d'expositions (100-500), participants aux In-House Discussions du DFAE (40 personnes environ)
<b>IHRF (Lucerne)</b>	1'200
<b>Cours de l'Uni de Berne</b>	env. 25

**Trois des quatre projets évalués ne touchent pas que leurs groupes cibles directs : La presse joue un rôle multiplicateur important pour atteindre des nombres de personnes plus conséquents que ceux directement visés par les projets.**

Les quatre projets évalués abordent des thématiques d'actualité. Trois d'entre eux (le FIFDH, le IHRF et « Plumes croisées » ainsi que les activités soutenus dans le cadre du festival « Morges-sous-rire ») ont également un impact « indirect », puisque la presse locale et même internationale s'y intéresse et les reflète (surtout avant et pendant leur réalisation), contribuant ainsi à la multiplication de leurs effets. La présence du/de la président-e de la Confédération (au festival de Morges) et de la cheffe du département des affaires étrangères (au festival du film de Genève) sont des moyens additionnels pour intéresser la presse – aux événements d'abord, à la thématique des droits humains ensuite. Les projets évalués communiquent donc de façon effective et professionnelle avec la presse, utilisant de façon ciblée ce moyen pour augmenter l'effet et l'audience de leurs manifestations.

**Les trois projets évalués qui ne concernent pas exclusivement l'administration fédérale se sont fait une place dans leurs villes en Suisse et même au niveau international**

Le FIFDH de Genève surtout, mais également le Forum de Lucerne et « Morges-sous-rire » sont des événements connus dans leurs régions, au niveau national et même international. Ils constituent des plateformes bien établies pour la promotion des droits humains. De plus, les projets de Genève et de Lucerne sont des événements spécialisés exclusivement sur les droits humains. Ils démontrent donc qu'il est possible de réaliser des activités spécialisées pour la promotion des droits humains.

**Les rapports des projets sont courts et surtout « impressionnistes »**

Les responsables de projet soumettent des rapports d'activités très courts – ce qui est une très bonne chose – mais qui pourraient contenir des informations plus spécifiques concernant les effets et l'impact de leurs activités. Ils pourraient plus systématiquement tirer des conclusions, formuler des leçons apprises et essayer de s'exprimer sur les effets et l'impact des activités réalisées dans le cadre des projets soutenus – ceci en proposant des observations faites lors de la réalisation des activités, en identifiant des prolongements des

activités au-delà de la réalisation des manifestations, en décrivant des dynamiques qu'ils contribuent à installer, etc.

### 312 Efficacité

Les projets soutenus par la DP IV sont réalisés par des personnes très motivées et dont l'engagement soutenu est durable.

Cette motivation a permis aux responsables des projets d'entreprendre une action d'envergure, et elle est nécessaire au bon fonctionnement des activités ; elle se traduit aussi par une gestion personnalisée des projets : les styles individuels forment les projets et contribuent à leur donner un visage spécifique. Vu les contacts limités avec les responsables des projets que le cadre de l'évaluation a permis, il ne lui est pas possible de s'exprimer sur l'efficacité de la gestion des projets en détail. Il est cependant évidant que les activités soutenues par la DP IV (sauf les cours réalisés par l'Université de Berne) ne sont pas conçues et gérées comme des projets de changement, mais comme des organisations qui ont une raison d'être et une logique propre. Bien que renouvelant leurs activités chaque année, ces organisations ont été établies pour durer.

Les instruments utilisés par les projets pour la sensibilisation aux droits humains sont efficaces.

Les projets – de sensibilisation d'abord – procèdent par l'information surtout, et ceci sous divers angles. Les dessins de presse, les films (documentaires et films artistiques), les conférences, les expositions, les publications de brochures et de livres et les cours ainsi que la multiplication réalisée par la coopération avec la presse sont des moyens appropriés pour promouvoir les droits humains. Ils peuvent toucher différents groupes cibles (en Suisse et à l'étranger, de différents âges, déjà spécialistes en la matière ou néophytes), ils permettent de réagir à des actualités touchant aux droits humains, et ils sont aptes – par des débats et discussions organisés à la suite de projection de films, etc. – à approfondir le transfert de connaissances et la sensibilisation.

Les organisations soutenues par la DP IV dans la réalisation de projets pour la promotion des droits humains ne disposent pas vraiment d'alternatives aux moyens qu'ils appliquent pour promouvoir les droits humains. La réalisation de larges campagnes, couvrant une région de la Suisse ou le pays entier est hors de leur portée, comme il n'est pas dans leurs moyens de participer directement à des processus de définition de politiques sectorielles ou, par exemple, à l'élaboration de plans d'études, dans lesquels les droits humains ne sont inscrits que timidement. Ces types d'activités sont toutefois des possibilités de mainstreaming qui pourraient compléter le portfolio de la DP IV en matière de droits humains.

La recherche de fonds est un travail constant pour le festival de film de Genève, pour le forum de Lucerne et pour « Morges-sous-rire ».

Les trois projets évalués qui ne ciblent pas exclusivement l'administration fédérale – le festival de film de Genève, le Forum de Lucerne, « Morges-sous-rire » – doivent produire des efforts considérables pour trouver les ressources matérielles nécessaires à leur réalisation. Les trois projets réussissent très bien à trouver plusieurs sponsors – actifs localement ou dans un rayon géographique plus important – avec qui ils maintiennent des coopérations dans la durée, leur permettant de prévoir la continuité de leurs efforts. Cette continuité de la coopération avec des sponsors est une preuve de la stabilité et donc de l'efficacité de ces partenariats.

### 313 Pertinence

Si la politique de mainstreaming cible en principe tous les droits humains, une précision thématique s'effectue au niveau des projets où un focus sur certains aspects (ou un focus géographique, pour ce qui est du projet « Plumes croisees ») est défini d'année en année. Tous les projets évalués ont un lien évident avec la politique suisse de mainstreaming, dans la mesure où ils contribuent à la sensibilisation (de la population) aux droits humains. En réagissant à l'actualité, en reprenant des thématiques discutées dans des organismes spécialisés ou dans le grand public (voir paragraphes 232, 333, 343, 353), leur pertinence

est encore augmentée et plus spécifique. Cela leur permet en même temps d'intéresser des publics qui ne sont pas forcément spécialisés dans la thématique.

La DP IV n'est pas étrangère à ces choix, puisqu'elle maintient des liens étroits avec les projets, qu'elle est en discussion avec les équipes qui gèrent les projets à Lucerne et à Genève, et qu'elle invite les Ambassades suisses à se proposer pour faciliter et participer à la réalisation d'une édition du projet « Plumes croisées ».

#### **Les projets soutenus réagissent à des constats de besoins**

Les organisations qui réalisent des projets de promotion des droits humains ont identifié des lacunes dans le domaine des droits humains – leur connaissance, la sensibilisation à leur importance dans des projets politiques, culturels, d'éducation et autres – et elles ont identifié une nécessité ainsi que des possibilités d'y remédier. Mais surtout, elles sont motivées par une volonté de montrer l'importance de droits humains et leur évolution à des publics aussi larges que possible, et de lutter contre des atteintes à ces droits qui peuvent avoir lieu n'importe où sur le globe.

### **314 Cohérence / complémentarité**

- La complémentarité des projets soutenus s'articule en plusieurs dimensions méthodiques ou instrumentales, thématiques, géographiques, linguistiques, choix des partenaires, etc.
- Des **instruments** divers sont utilisés pour la sensibilisation de la population suisse aux droits humains (conférences, films, expositions, débats, workshops, concerts, attribution de prix, etc.).
- Les deux grandes **régions linguistiques** sont représentées dans le portfolio (quoique cette couverture n'est que partielle : elle comprend l'arc lémanique et la Suisse centrale surtout).
- Des **partenaires** différents réalisent des projets soutenus : des associations, des hautes écoles, et – pour ce qui est des « Plumes croisées » - une personne.
- Des **thèmes** variés sont traités lors de différentes éditions des projets.
- Des **groupes cibles** spécifiques sont visés (les jeunes en premier lieu par le projet de Lucerne, un public adulte à Genève).

### **315 Aspect « genre »**

#### **Le portfolio et sa gestion reflètent une conscience de l'importance de l'aspect « genre » pour le mainstreaming des droits humains**

Les propositions de crédit pour les projets évaluent à quel niveau, la dimension « genre » est prise en compte par les projets proposés (voir encadré) – donnant des résultats moyennement satisfaisants. Avec ce procédé, la DP IV montre l'importance qu'elle attribue à la thématique, et elle pose les bases pour une intensification des efforts respectifs au niveau des projets (voir également le paragraphe 365). Les responsables des projets sont conscients de la volonté de la DP IV de promouvoir l'égalité des sexes également dans le cadre du mainstreaming des droits humains, et ils mènent à cet égard une réflexion qui vise l'amélioration future de la prise en compte de cet aspect.

#### **Prise en compte de l'aspect genre par les projets évalués (d'après les demandes de crédit)**

FIFDH	marqué
IHRF	marqué
Morges-sous-rire	faible
Cours Université de Berne	faible

#### **Les responsables de projets évalués sont conscients que la dimension « genre » est un élément important des activités de la DP IV. Ils l'intègrent dans leurs activités à des niveaux et à des degrés variés.**

Quatre dimensions principales de la prise en compte de l'aspect « genre » peuvent être distinguées :

- Les **publics cibles** des projets sont bien équilibrés en ce qui concerne la dimension « genre ».
- Les « **producteurs** » et les « **spécialistes** » (réalisateurs de films, intervenants dans des cours et des conférences, etc.) avec lesquels les projets soutenus coopèrent sont surtout

masculins. Le responsable du projet « Plumes croisées » souligne le fait qu'il n'y a que très peu de dessinatrices de presse. Les autres projets sont réalisés avec un concours de femmes plus important – mais toujours minoritaire.

- Tous les projets abordent des **thématiques** comprenant l'aspect « genre ». Sous des angles divers – et parfois prioritairement – la relation entre les sexes est thématisée dans les expositions, les films, les conférences, les débats et les autres moyens utilisés par les projets pour sensibiliser aux droits humains. Le festival international de films sur les droits humains est clairement le projet soutenu qui aborde cette thématique de la façon la plus systématique (voir le paragraphe 323 et l'annexe G).
- Au **niveau des responsables de projets**, une représentation féminine comparativement faible est évidente. Seul le festival du film sur les droits humains de Genève est cogéré par une femme.

### 316 Coopération

Il semble que les équipes très motivées gérant les projets coopèrent bien et sur la base d'une grande expérience.

Le Festival du Film de Genève et le Forum de Lucerne sont gérés par des équipes qui travaillent à temps partiel pour le projet. Leur motivation et leur engagement sont visibles et nécessaires pour la qualité et la continuité des réalisations. La gestion du projet « Plumes croisées » par Patrick Chappatte est jugée de façon extrêmement positive par les Ambassades ayant participé au projet et par la DP IV. Son engagement et son efficacité sont soulignés par les personnes consultées à Berne et dans les Ambassades. Les retours sur les cours de l'Université de Berne concernant la coopération entre différents acteurs – personnes impliquées dans la préparation des cours (y compris ceux de l'administration fédérale), intervenants, participant-e-s – sont également très positifs.

Les responsables de projets se sont créé des réseaux importants, leur permettant de se baser sur des appuis thématiques et financiers diversifiés.

Ces réseaux – il s'agit parfois de partenariats stables (comme dans le cas du FIFDH qui est membre de Human Rights Film Network ([www.humanrightsfilmnetwork.org](http://www.humanrightsfilmnetwork.org)) ou dans le cas des relations durables du FIFDH, du IHRF et de « Morges-sous-rire » avec des sponsors locaux et nationaux) – sont pour les responsables des projets un atout important qu'ils savent utiliser pour la bonne gestion de leurs activités. Les contacts internationaux que tous les gérants de projets évalués maintiennent leur permettent en plus d'être au courant des discussions et des productions concernant les droits humains menées et réalisées au niveau international, et de participer, dans leurs domaines d'activités respectifs, activement à ces discussions.

Il n'y a aucune coopération entre les projets réalisés dans le cadre de la politique de mainstreaming pour les droits humains.

Les responsables des projets évalués ont connaissance des autres projets réalisés dans le cadre de la politique de mainstreaming – du moins ceux qui se réalisent à l'extérieur de l'administration fédérale – mais ils ne se connaissent pas, ils ne se visitent pas, ils ne prennent pas part aux événements proposés, ils n'échangent pas leurs expériences et leurs connaissances, il n'y a aucun effort visible de se renforcer mutuellement, de créer des synergies, de se compléter. Une possibilité importante pour des échanges – de savoir, de savoir-faire, d'expériences – pour un renforcement mutuel, et même pour des coopérations n'est donc pas utilisée.

## 32 Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)

Objectifs : « Manifestation à vocation politique et culturelle qui permet d'informer, de débattre et de dénoncer toute atteinte à la dignité humaine. Ce ... Forum International a le rôle d'une tribune libre face au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ».

Approches et activités : Projections de film et organisations de débats et facilitation de dialogues entre acteurs concernés.

Durée du soutien par la DP IV : 2003-2010

Soutien financier par la DP IV : CHF 50'000 – 100'000 par année

[www.fifdh.org](http://www.fifdh.org)

### 321 Effectivité et impact

L'objectif du projet est pleinement atteint. Le FIFDH est une plateforme qui permet la présentation de la thématique et donc l'information à travers des films et sa discussion publique lors de débats qu'après des films. L'éco du festival est local et international à la fois. La possibilité d'être un acteur dans la Genève internationale, siège du Conseil des droits de l'homme, et de profiter ainsi d'une arène potentiellement globale est un atout important qui se concrétise, par exemple, à travers la participation de diplomates aux projections de films et aux débats organisés dans le cadre du festival. En même temps, le festival est un évènement dans l'année culturelle genevoise qui intéresse un public local considérable, et qui attire également un public jeune, puisque des projections spéciales sont organisées à son attention. Un autre résultat du festival est le croisement du domaine du film (humanitaire) avec le milieu universitaire, croisement qui, dans les yeux des responsables du projet, ajoute une qualité aux projections des films et permet d'intensifier leur effet.

### 322 Efficacité

La démarche du projet – projection de films et débats – et son lieu – la Genève internationale – sont des éléments importants de son efficacité. Les films – moyens de communication de masse appréciés par différents publics – et les débats – instrument d'approfondissement thématique – permettent d'atteindre des publics divers, intéressés par la thématique proposée et/ou par le cinéma. Le sujet est donc présenté pendant dix jours et par des images et par des paroles, offrant des approches et des manières de réflexion diverses. Genève, ville universitaire, internationale, diplomatique et onusienne, siège du Conseil des droits de l'homme, en plus, est un lieu propice pour promouvoir les droits humains.

### 323 Pertinence

Le projet thématise les droits humains de façon pertinente, dans une grande variété, et en réagissant à l'actualité internationale en lien avec les droits humains.

En choisissant une variété de thèmes – le choix est évidemment fait aussi en fonction des films disponibles – le FIFDH réagit à des actualités internationales parfois brûlantes – et il a le potentiel d'intéresser et d'atteindre un public large. La liste des thèmes choisis en 2010 (voir encadré ; pour une présentation des sujets traités par le FIFDH dès 2003, voir annexe G) reflète l'ampleur avec laquelle le festival genevois thématise les droits humains – tant en ce qui concerne les thèmes que des régions du monde.

#### Thèmes abordés par le FIFDH en 2010

Solidarité avec le peuple iranien / Respect pour les Roms ! / Les peuples autochtones sacrifiés / Russie : La liberté de se taire / Traites des femmes/ Birmanie / L'Irak après les élections / Droits de l'homme : Le casse-tête chinois / Pas de paix sans justice ? / La bataille des droits de l'homme / L'Islam en Europe / La dépénalisation de l'homosexualité / Dans les coulisses du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie/ etc.

### 324 Cohérence / complémentarité

Le FIFDH est à la fois un festival populaire et un forum spécialisé. La cohérence et la complémentarité du projet résident dans sa volonté et dans sa capacité de promouvoir les droits humains dans le grand public et d'intéresser en même temps des organisations spécialisées. Sa volonté et sa capacité de servir de « tribune libre face au Conseil des droits de l'homme » établissent un lien fort entre ces deux dimensions, dont les deux profitent : le Conseil des droits de l'homme profite de l'attention qui est portée à la thématique des droits humains, le public est invité à connaître le paysage institutionnel en la matière.

### 325 Aspect « genre »

L'aspect « genre » est représenté de façon très explicite dans la programmation du FIFDH. Les choix thématiques (voir paragraphe 323 et Annexe G) montrent que la situation des femmes et les relations entre les sexes ont une place privilégiée dans la programmation du FIFDH. Aussi, l'équipe responsable de la gestion du festival est composée d'un homme et d'une femme, reflétant ainsi la volonté du projet de promouvoir l'égalité des sexes.

### 326 Coopération

Le FIFDH a su rassembler différents acteurs de Genève, élargissant de la sorte son assise et ses capacités conceptuelles. C'est surtout la coopération avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (Andrew Clapham) – jugée excellente par les personnes impliquées – qui a permis au projet d'élargir ses alliances, d'intéresser plus fortement le monde universitaire et, de la sorte, d'agrandir son potentiel pour attirer un public encore plus grand et d'ajouter à la qualité des discussions réalisées dans le cadre du projet.

### 327 Points forts et potentiels d'amélioration

Les points forts suivants peuvent être identifiés concernant le FIFDH :

- Continuité des efforts fournis depuis 2003.
- Evénement relatif par la presse, connu et reconnu, présent dans le calendrier genevois et international.
- Capacité de mobilisation d'un public conséquent, de la presse (locale et internationale), et d'intéresser des organisations spécialisées – tel le Conseil des droits de l'homme.
- Absence de dépendance du projet du financement par la Confédération.

Points faibles et potentiel d'amélioration :

- Le FIFDH est encore peu connu en Suisse alémanique.
- Le festival dépend grandement des deux personnes qui le gèrent.

## 33 Forum International sur les Droits Humains (IHRF)

Objectif : Le Forum promeut la discussion publique des droits humains.

Approches et activités : Offre d'une plateforme pour différents acteurs (nationaux et internationaux) dans le domaine. Les écoliers et les étudiants constituent un groupe cible spécifique. Ils préparent la thématique en classe et peuvent ensuite rencontrer des spécialistes lors du Forum.

Durée du soutien par la DP IV : 2004-2010

Soutien financier par la DP IV : CHF 30'000 – 50'000 par année

[www.ihrf.phz.ch](http://www.ihrf.phz.ch)

### 331 Effectivité et impact

L'objectif du projet – formulé de façon très vaste – est atteint.

Le IHRF est une plateforme qui permet la discussion publique des droits humains. Il a une spécificité grâce à la définition des jeunes gens comme public cible principale. Le forum de Lucerne permet – à de jeunes gens surtout – de s'intéresser à un sujet qu'ils n'aborderaient pas sans le projet. Les droits humains ne font pas partie des curricula. Grâce au projet, les écoliers et les étudiants reçoivent une formation en la matière, et ceci tant durant le forum qu'avant et après celui-ci : des classes d'écoles réalisent des projets qui thématisent les droits humains au-delà du programme du forum proprement dit. Cela permet d'intensifier l'effet d'apprentissage et de sensibilisation des activités réalisés dans le cadre du projet.

### 332 Efficacité

– L'accès au public cible surtout jeune à travers les écoles permet au IHRF de promouvoir les droits humains de façon efficace.

En utilisant des canaux existants – les écoles, et en particulier la Pädagogische Hochschule Zentralschweiz – le IHRF a un accès direct à son groupe cible principal. Le chiffre de personnes touchées – 1'200 par édition du forum – est cependant relativement faible pour une manifestation de deux jours et qui a des ambitions internationales. Le forum de Lucerne peut élargir son public cible, dans sa région d'abord, mais également en intéressant un public suisse plus large.

### 333 Pertinence

Le projet thématise les droits humains de façon pertinente et en réagissant à des débats internationaux.

Par le choix annuel d'une thématique spécifique, le IHRF se donne la possibilité de réagir à des actualités, à des discussions concernant les droits humains ou ayant une signification pour ces droits qui ont lieu en Suisse ou au niveau international. La liste des thèmes (voir encadré) montre que le IHRF a traité une variété de thématiques – qui en plus sont en accord avec les priorités de la DP IV.

Thèmes abordés par le IHRF	
2010	Droits humains et digitalisation du quotidien
2009	Droits humains et religions
2008	Droits humains et environnement
2007	Droits humains et enfants
2006	Droits humains et éducation
2005	Droits humains et économie
2004	Droits humains et terrorisme

### 334 Cohérence / complémentarité

Le IHRF est cohérent et complémentaire dans le choix de ses sujets.

Les choix thématiques faits par le projet depuis 2004 ont permis d'informer sur des aspects importants des droits humains. Les choix thématiques reflètent le souci d'être actuel, et d'aborder, à travers les années, les droits humains sous des angles qui intéressent potentiellement toute la société.

### 335 Aspect « genre »

L'aspect « genre » apparaît dans les choix thématiques du IHRF.

Même si la relation entre les sexes n'est pas explicite au niveau des thèmes généraux proposés par le forum, l'aspect « genre » a régulièrement pu être abordé lors de conférences et de débats. C'est au niveau des participant-e-s aux manifestations que le projet peut démontrer son souci pour une relation équilibrée entre les sexes, les hommes et les femmes étant représentées de façon équilibrée.

### 336 Coopération

Le IHRF est surtout le projet de la Pädagogische Hochschule Zentralschweiz.

Si la coopération avec la DP IV est intéressante pour les deux partenaires – le DFAE qui discute la programmation avec les responsables du projet dispose d'une plateforme pour se présenter, le IHRF profite du soutien financier et du prestige qui découle d'un soutien de la Confédération – le projet est surtout le résultat de l'effort de l'équipe qui gère le projet. Hormis avec les sponsors, le IHRF n'est pas engagé dans des coopérations institutionnelles avec d'autres acteurs.

### 337 Points forts et potentiels d'amélioration

Les points forts suivants peuvent être identifiés concernant le IHRF :

- Continuité des efforts fournis depuis 2004.
- Travail avec un public jeune surtout.
- Absence de dépendance du projet du financement par la Confédération.

Points faibles et potentiel d'amélioration :

- Le projet est fortement concentré sur un public cible d'écoliers et d'étudiants.
- Le IHRF est encore peu connu au-delà de la Suisse centrale, et surtout en Suisse romande.

## 34 Plumes croisées / Morges-sous-rire

Objectifs : Les trois éditions du projet réalisées jusqu'à présent ont visé la promotion des droits humains à travers le dessin de presse.

Approches et activités : Le projet se réalise en deux temps, il consiste en un travail du dessinateur de presse Patrick Chappatte avec des collègues de pays partenaires (Côte d'Ivoire, Liban, Kenya jusqu'à présent) et la publication des résultats de ces travaux et dans les pays partenaires et en Suisse – à travers des expositions (dont celle dans le cadre du festival « Morges-sous-rire »), des reflets dans la presse, des livres et des CD, etc.

Durée du soutien par la DP IV : 2006/07, 2009, 2010

Soutien financier par la DP IV : CHF 36'000 – 57'000 par année

[www.morges-sous-rire.ch](http://www.morges-sous-rire.ch) / [www.globecartoon.com](http://www.globecartoon.com)

### 341 Effectivité et impact

~~Objectif du projet / des projets est pleinement atteint.~~

Les effets de ces deux projets complémentaires sont visibles tant en Suisse que chez les pays partenaires : là, les projets permettent une promotion des droits humains, et en même temps une valorisation des dessins de presse comme moyen de communication de masse. La coopération entre dessinateurs, rendue possible grâce aux projets, est un effet positif additionnel – ceci est d'autant plus important dans des pays – tel le Liban, p. ex. – où des tensions et même des conflits entre différents segments de la population rendent difficiles de telles coopérations. Pour les Ambassades, le projet permet d'établir ou d'intensifier des contacts avec des acteurs (de la société civile locale surtout), auxquels elles n'auraient pas forcément accès. En Suisse, la présence des dessinateurs de presse provenant de pays partenaires est un attrait additionnel du festival de Morges, et elle alimente – grâce aux In-House Discussions réalisées à Berne – la réflexion sur les droits humains à l'intérieur de l'administration fédérale.

Il est à noter que l'exposition réalisée dans le cadre du festival « Morges-sous-rire » ne formule pas d'objectifs. Implicitement, sa fonction est évidemment celle de rendre accessibles les produits réalisés dans le cadre du projet « Plumes croisées » en Suisse – fonction qu'il a rempli pleinement.

### 342 Efficacité

~~Le dessin de presse est un moyen efficace pour permettre des dialogues sur les droits humains.~~

Les dialogues entre dessinateurs – initié et facilité de façon efficace et ciblée par Patrick Chappatte – et le dialogue avec le public (lors d'expositions dans les pays où le projet a lieu et en Suisse) ou lors de leur publication dans des journaux des pays dans lesquels le projet est réalisé) peuvent toucher un grand public et informer de façon (ludique ou satirique) sur des thématiques en lien direct avec les droits humains et avec la situation dans le pays. La « double utilisation » des produits du projet « Plumes croisées » dans le pays respectif et en Suisse est un élément additionnel de l'efficacité du projet. Elle serait encore plus évidente si

le nombre de personnes visitant l'exposition de dessins de presse réalisée dans le cadre de « Morges-sous-rire » était notée dans les rapports de projet.

### 343 Pertinence

– Le projet thématise les droits humains de façon pertinente et en réaction à des situations précises dans les pays choisis.

Avec le soutien au projet « Plumes croisées », la DP IV se donne la possibilité de thématiser les droits humains en dehors de la Suisse, et en lien direct avec des situations précises – de tension entre groupes de la population, de rapports d'individus avec l'Etat, etc. La Suisse et ses Ambassades peuvent ainsi aborder une thématique importante d'une nouvelle façon inhabituelle et s'ouvrir à un public local.

Pays « visités » par Plumes croisées / Morges-sous-rire	
2006	Côte d'Ivoire
2009	Liban
2010	Kenya

### 344 Cohérence / complémentarité

– Les deux projets « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire » sont complémentaires.  
Les deux projets profitent de leur collaboration : les produits de « Plumes croisées » peuvent être montrés en Suisse, et le festival de Morges ajoute à son attractivité en élargissant son programme avec une exposition de dessins de presse étrangers.

### 345 Aspect « genre »

– L'aspect « genre » n'est pas au centre des projets « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire ».

La production de dessins de presse étant un domaine surtout masculin, l'aspect « genre » ne peut être évalué de façon positive en ce qui concerne les acteurs principaux du projet « Plumes croisées ». Si l'on inclut les consommateurs et les consommatrices ainsi que les thématiques abordées, le constat change, et devient plus positif. « Plumes croisées » comme « Morges-sous-rire » s'adressent autant à des publics féminins que masculins, et la relation entre les sexes apparaît régulièrement dans les dessins produits dans le cadre des coopérations entre dessinateurs impliqués dans le projet.

### 346 Coopération

– La coopération entre les deux projets, ainsi qu'avec les Ambassades est qualifiée d'excellente par les personnes consultées.

La coopération entre le dessinateur de presse suisse et ses collègues étrangers, comme celle avec les Ambassades et la DP IV (y compris lors des In-House Discussions) est fructueuse et enrichissante pour toutes les personnes impliquées. Et les deux projets « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire » coopèrent de façon harmonieuse et amicale.

### 347 Points forts et potentiel d'amélioration

Les points forts suivants peuvent être identifiés concernant les projets « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire » :

- « Morges-sous-rire » est un événement connu.
- Présence dans la presse suisse et des pays où « plumes croisée » est réalisée.
- Travail avec et sur un média populaire et facilement accessible : le dessin de presse.

Points faibles et potentiel d'amélioration :

- Le projet « Morges-sous-rire » ne formule pas d'objectifs et le nombre de personnes visitant l'exposition de dessins de presse n'est pas connu.

## 35 Cours de l'Université de Berne sur les droits humains

### Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale

Objectifs : Les cours réalisés par l'Université de Berne promeuvent les droits humains comme un facteur de cohérence et ont pour objectif le transfert des notions basiques en matière de droits humains et de créer une conscience pour leur importance – cela à travers

des aspects et des pratiques concrètes et à travers la mise à disposition d'instruments pour la mise en œuvre.

Approches et activités : Cours de trois jours (2010) et de 12 modules échelonnés sur 3 mois de 2004 à 2008.

Durée du soutien par la DP IV : 2004-2008 (2010 : DR du DFAE)

Soutien financier par la DP IV : CHF 12'000 par année

### 351 Effectivité et impact

– L'objectif du projet est pleinement atteint

L'effet du projet est évidemment d'abord celui sur les participant-e-s qui apprennent les droits humains et qui y sont sensibilisés. Un effet escompté du projet est donc celui d'une influence indirecte sur la formulation et la mise en œuvre de politiques sectorielles, puisque les participant-e-s aux cours y seront impliqués. Un tel effet n'a pas pu être constaté dans le cadre de l'évaluation : Des recherches détaillées seraient nécessaires pour identifier l'impact concret des cours sur la formulation de politiques par l'administration fédérale.

En même temps, les expériences de représentant-e-s de l'administration qui apparaissent dans les discussions lors des cours, sont d'un grand intérêt pour les enseignants responsables du transfert de savoir : La présentation de cette expérience enrichit la réflexion universitaire concernant les droits humains, puisqu'elle lui fournit du matériel concret, des exemples concernant les façons dont l'administration fédérale aborde des aspects spécifiques des droits humains, les manières dont elle réagit à des situations et à des questions précises qui ont pour thème les droits humains.

### 352 Efficacité

– Les cours sont une forme efficace de transfert de savoir

En mandatant un Institut universitaire spécialisé en droits humains et en formation en même temps, le DFAE a choisi une façon efficace de promouvoir les droits humains dans l'administration fédérale. Si l'efficacité du projet en ce qui concerne le format des cours, (adaptés en cours de route : modulaires et espacé sur plusieurs semaines d'abord, concentrés sur quelques jours par la suite) n'est pas mise en doute, une question se pose quant au nombre de participant-e-s : En formant environ 25 personnes par année – sur les plus de 30'000 employé-e-s de l'administration fédérale – la couverture du projet reste limitée.

### 353 Pertinence

– En proposant un savoir utile et des instruments pratiques pour les tâches de l'administration fédérale, le projet thématise les droits humains de façon pertinente.

L'ambition des cours de soutenir les participant-e-s dans leur travail de tous les jours est un aspect spécialement intéressant du projet. Et de façon plus générale, les connaissances en matière de droits humains sont une nécessité pour le personnel de l'administration fédérale – pour celui du DFAE comme pour celui d'autres départements.

### 354 Cohérence / complémentarité

– La cohérence et la complémentarité des cours résident dans la définition commune de leur contenu par l'Université de Berne et le mandant.

Le DFAE s'implique dans la préparation des cours, il participe à la définition du contenu et du format de la formation proposée. De cette manière, il garantit que le projet répond aux besoins identifiés par l'administration fédérale en matière de formation en droits humains.

### 355 Aspect « genre »

– L'aspect « genre » n'est pas un aspect central des cours proposés par l'Université de Berne.

Parmi les participant-e-s aux cours, les deux sexes sont représenté-e-s de façon équitable. Le contenu des cours ne reflète cependant pas la thématique « genre » de façon systématique.

### 356 Coopération

Des représentant-e-s de l'administration fédérale participent activement à la préparation des cours. Une coopération fructueuse est donc rendue possible. Cette participation à la préparation des cours permet de définir un programme qui cadre avec les besoins de l'administration fédérale. En plus, ce n'est pas exclusivement cette dernière qui profite de la formation offerte par le projet, mais également l'Université de Berne qui enrichit son savoir sur la mise en œuvre pratique des droits humains par l'administration suisse.

### 357 Points forts et potentiels d'amélioration

Les points forts suivants peuvent être identifiés concernant les cours de l'Université de Berne mandatés par le DFAE :

- Compétence de l'institut mandaté à la fois en matière de droits humains et pour le transfert du savoir.
- Volonté d'offrir une formation utile pour le travail de tous les jours des participant-e-s.
- Intérêt continu de collaborateurs/trices de l'administration fédérale de suivre les cours.
- Capacité du projet d'adapter ses modalités (évolution d'une organisation modulaire à un cours concentré sur trois jours).

Points faibles et potentiel d'amélioration :

- Capacités d'absorption (environ 25 personnes par année).
- Interruption du cours en 2009.
- La formation en matière de droits humains n'est pas une obligation pour le personnel de l'administration fédérale. (Ce constat n'identifie évidemment pas une faiblesse du projet, mais une condition cadre pour sa réalisation posée par l'administration fédérale.)

## 36 Le niveau de la politique de mainstreaming

### 361 Effectivité et impact

Puisque les quatre projets évalués ne reflètent que partiellement les objectifs de la politique de mainstreaming suisse des droits humains (formulés dans le «Umsetzungskonzept» pour la phase 2004-2007), la réalisation des objectifs du programme ne peut être que limitée, du moins variée.

Trois des objectifs cités sont atteints du moins en partie (« renforcement du processus de sensibilisation », « renforcement de la coopération systématique au sein de l'administration fédérale dans ce contexte » et, dans une moindre mesure, « l'institutionnalisation des structures appropriées pour le développement et la mise en œuvre de mesures de sensibilisation »).

Pour le premier objectif, visant un impact sur la politique intérieure et extérieure de la Suisse, quasiment aucune activité spécifique n'a été réalisée, son atteinte est donc presque inexistante.

**Objectif : L'intégration des droits humains dans toutes les activités en relation avec la politique intérieure et extérieure de la Suisse.**

Les projets évalués ne ciblent pas la formulation et le monitoring de la mise en œuvre des politiques intérieures et extérieures de la Suisse – ou que très indirectement ; leurs effets et leur impact sont donc faibles, indirects dans le meilleur des cas. C'est seulement si l'on considère que le projet « Plumes croisées » contribue à l'intégration des droits humains dans la politique extérieure de la Suisse qu'on peut identifier un effet positif contribuant à l'atteinte de cet objectif.

**Objectif : Le renforcement du processus de sensibilisation des droits humains auprès de l'ensemble du personnel de la Confédération.**

Le portfolio évalué cible le personnel de l'administration fédérale surtout par les cours réalisés par l'Université de Berne et par les In-House Discussions réalisés dans le cadre du projet « Morges-sous-rire ». Des efforts de coordination et la présence dans des groupes de travail interdépartementaux contribuent ultérieurement à ce renforcement de sensibilisation.

Mais il est évident que la politique de mainstreaming n'a pas les moyens pour cibler « l'ensemble du personnel de la Confédération ».

**Objectif : Le renforcement de la coopération systématique au sein de l'administration fédérale dans ce contexte.**

Ce sont les In-House discussions réalisés dans le cadre des projets « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire » et les efforts de coordination (la présidence du groupe interdépartemental sur la politique suisse en matière de droits humains, les prises de position préparées par la DP IV, etc.) qui contribuent à l'atteinte de cet objectif. En outre, des contacts plus informels participent également à l'atteinte (partielle) de cet objectif.

**Objectif : L'institutionnalisation des structures appropriées pour le développement et la mise en œuvre des mesures de sensibilisation.**

Avec la continuité des mandats à l'Université de Berne pour la réalisation de cours sur les droits humains pour le personnel de l'administration fédérale, la DP IV contribue aux capacités de sensibilisation – de l'institut mandaté d'abord. Et avec la mise sur pied d'un centre de compétence en droits humains qui commence ses activités en 2011, une autre forme d'institutionnalisation est visée. A l'intérieur de l'administration fédérale, une telle institutionnalisation n'est pas très visible. Le groupe de travail interdépartemental sur la politique suisse en matière de droits humains semble être le seul effort dans cette direction.

► L'effectivité de la politique de mainstreaming des droits humains est surtout dans la sensibilisation du grand public.

Les constats dressés concernant l'atteinte des objectifs n'enlèvent rien à la valeur et à l'importance des projets évalués et du portfolio de mainstreaming dans son ensemble. Une effectivité peut être identifiée concernant la sensibilisation – du grand public d'abord, du personnel de l'administration fédérale ensuite.

## 362 Efficacité

► La moitié des projets choisis pour l'évaluation existent sans le soutien de la DP IV.

Deux des quatre projets choisis pour l'évaluation – le festival de films de Genève et le forum de Lucerne – sont soutenus par la DP IV à hauteur de 7 à 11 % de leurs budgets totaux. Ils existeraient donc aussi sans le soutien du programme de mainstreaming. La même chose est vraie pour le projet « Morges-sous-rire », dont la DP IV finance un volet spécifique – les expositions montées grâce aux résultats du projet « Plumes croisées » réalisées de Patrick Chappatte avec des dessinateurs de presse de pays tiers. Seuls le projet « Plumes croisées » et les cours sur les droits humains réalisés par l'Université de Berne dépendent complètement du financement par la DP IV.

### Part du soutien de la DP IV des budgets globaux de projets évalués (2010)

FIFDH (Genève)	11 %
	= CHF 100'000
IHRF (Lucerne)	7 %
	= CHF 30'000
Plumes croisées / Morges-sous-rire (volet « Plumes croisées »)	100 %
	(coûts cumulés) = CHF 60'000
Cours de l'Uni de Berne	100 %
	= CHF 12'000

► Même pour les projets dont l'existence ne dépend pas du soutien de la DP IV, ce dernier est considéré comme étant indispensable par les responsables des projets.

Une raison importante pour ce constat est le fait que le soutien de la Confédération facilite la recherche de fonds additionnels. La coopération avec le DFAE peut motiver d'autres bailleurs de fonds de participer aux coûts du projet, puisque le soutien du DFAE constitue un label de qualité et qu'il confère une légitimité aux projets soutenus. La coopération avec la Confédération est un atout pour les responsables de projets également dans le sens qu'elle constitue une motivation importante ; la reconnaissance des efforts fournis par un soutien de la DP IV est très appréciée. Aussi, la collaboration avec le DFAE peut avoir un impact sur les groupes cibles : L'intérêt pour les manifestations proposées peut s'en ressentir positivement – surtout si des représentant-e-s du Conseil fédéral ou des spécialistes en matière de droits humains de la Confédération font une apparition dans le cadre du projet. La presse, elle

aussi, peut être motivée plus facilement de rapporter sur les activités d'un projet quand la collaboration avec la Berne fédérale est visible, et surtout quand elle est personnalisée.

La DP IV gère le portfolio « mainstreaming des droits humains » avec des ressources humaines limitées.

La DP IV suit un nombre conséquent de projets (voir également le paragraphe 215 du présent rapport). Elle a fait un choix, permettant un équilibre entre qualité du suivi et envergure du programme. Ce choix peut être revu – en fonction des besoins au niveau de la politique de mainstreaming, mais également en fonction des ressources humaines disponibles pour la gestion du programme : un nombre plus grand de personnes chargées de gérer le portfolio permettrait évidemment de suivre les activités soutenues de plus près, et de gérer un nombre de projets plus grands.

### 363 Pertinence

Les projets soutenus permettent d'aborder, en principe, tous les droits humains. La pertinence thématique au niveau du portfolio est donc manifeste.

Les documents stratégiques du programme de mainstreaming consultés font presque toujours mention des droits humains dans leur globalité et sans les spécifier. La planification et la mise en œuvre du portfolio ne reposent donc pas sur une analyse des besoins en la matière, sur des « base lines ». Cela mène à croire que, implicitement, la mise en place du programme se place dans une logique – et continue de s'y placer – selon laquelle la promotion et le mainstreaming des droits humains doivent partir d'un « degré zéro », que le champ est tellement peu travaillé que tout reste à faire.

Le choix des projets et le programme dans son ensemble ne sont pas basés sur une analyse des « besoins » en matière de droits humains, mais ils sont identifiés plutôt par « opportunité ».

Le portfolio mettant en œuvre la politique de mainstreaming – la part qui consiste en des coopérations avec des acteurs extérieurs à l'administration fédérale en tout cas – ne réagit pas à des constats de la DP IV de déficits en la matière. Plutôt, il est constitué des soutiens à des initiatives de tiers – qui eux réagissent à des besoins spécifiques et font des choix thématiques.

### 364 Cohérence / complémentarité

Le portfolio évalué mettant en œuvre la politique suisse de mainstreaming est cohérent dans la mesure qu'il a l'ambition de couvrir la thématique « droits humains » sous plusieurs angles.

Si le portfolio ne correspond que partiellement aux objectifs de la politique de mainstreaming des droits humains, il est cependant cohérent : il s'attaque à des aspects importants des droits humains, il est organisé dans une continuité qui permet aux projets soutenus de prévoir le moyen terme, et les projets font un effort pour travailler sur des thèmes d'actualité.

Le portfolio mettant en œuvre la politique de mainstreaming peut améliorer sa cohérence si on le compare aux objectifs de la politique de mainstreaming.

Puisque le portfolio n'est pas en mesure de permettre d'atteindre tous les objectifs formulés dans les documents stratégiques (voir paragraphe 361) de façon égale, sa cohérence avec la visée stratégique de la politique de mainstreaming suisse des droits humains a le potentiel d'être intensifiée. Une présentation complète, structurée et chiffrée du portfolio serait un premier pas dans cette direction.

### 365 Aspect « genre »

La DP IV fait un effort continu et visible pour que les projets soutenus prennent en considération l'aspect « genre ».

La DP IV rappelle aux responsables de projets l'importance qu'elle attribue à cette dimension de leurs activités – dans leurs choix thématiques, dans leurs définitions de publics cibles, dans la sélection des personnes invitées à présenter des conférences ou des films, etc., dans la façon de gérer les projets également. Les propositions de crédit de la DP IV évaluent

le degré de prise en compte de l'aspect « genre » par les projets. Cela renforce l'invitation aux projets de maintenir ou d'intensifier les efforts pour contribuer – à tous les niveaux cités – à une relation équitable entre les sexes.

### **366 Coopération**

— La DP IV soutient les projets par un financement, mais également en s'engageant dans un dialogue avec les responsables de projet et par des contributions thématiques. La DP IV n'est donc pas simplement une bailleuse de fonds, mais une partenaire pour les organisations qui mettent en œuvre les projets.

L'argent est une contribution très bienvenue – et cruciale pour tous les projets. Même quand le soutien financier ne couvre qu'une partie relativement faible des coûts d'un projet, la coopération avec la Confédération est jugée vitale par tous les responsables de projets. Cette coopération confère une légitimité et une visibilité additionnelle aux projets qui facilite la coopération avec d'autres bailleurs de fonds (voir également paragraphe 362).

Les apports thématiques de la DP IV aux projets concernent la programmation thématique surtout. La DP IV suggère, par exemple, la création de synergies entre les priorités thématiques d'un projet et les aspects des droits humains abordés par les autres projets soutenus, elle commente les activités et les modules proposés par les projets, et elle facilite des contacts des projets avec des partenaires potentiels – à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration fédérale. La DP IV contribue donc à la qualité des projets qu'elle soutient dans le cadre du portfolio « mainstreaming des droits humains ».

La coopération entre la DP IV et les projets soutenus consiste également en la possibilité pour la DP IV, et pour le Département fédéral des affaires étrangères en général, de se présenter à un grand public. Cette forme de coopération est appréciée par les deux partenaires – le DFAE et les projets : Elle permet au DFAE d'avoir une plateforme, de communiquer ses politiques en matière de droits humains à un public en Suisse. Et les projets profitent de la représentation du Département sous forme d'un ajout de compétences et de prestige. La présence de représentant-e-s de la Confédération au niveau local ne doit pas être sous-estimée : les projets et leurs publics se sentent perçus et valorisés par de telles présences.

## 4 Le mainstreaming des droits humains et le Centre de compétence suisse pour les droits humains

Le centre de compétence qui profite d'un financement à hauteur d'un million de francs par année lors de sa phase de lancement, sera constitué en réseau – universitaire surtout (voir encadré).

### Réseau « centre de compétence »

- Université de Berne (coordination centrale)
- Universités de Fribourg, de Neuchâtel et de Zurich
- Institut universitaire Kurt Bösch de Sion, Haute école pédagogique de suisse centrale et l'association Human-rights.ch (MERS)

Six domaines thématiques (clusters) sur lesquels le centre travaillera en priorité ont été proposés :

- |                       |                               |                              |
|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| - police et justice   | - migrations                  | - politique « genre »        |
| - enfance et jeunesse | - questions institutionnelles | - économie et droits humains |

► La mise en place d'un organisme spécialisé et indépendant de l'administration fédérale changera le paysage institutionnel en matière de mise en œuvre des droits humains en Suisse.

Le fonctionnement du centre de compétence, dès 2011, devrait obliger les acteurs prenant part à la mise en œuvre des droits humains en Suisse à redéfinir leurs rôles respectifs ainsi que leurs collaborations. Elle forcera donc également la DP IV à se repositionner. Cette division des tâches reste à faire – sur la base de celles prévues dans le mandat de la Confédération, et, idéalement, sur la base d'un commun accord entre les principaux acteurs concernés.

► Une vision générale du type d'activités que le centre réalisera existe, mais celui-ci devra encore définir son rôle de façon détaillée.

Le DFAE a défini les tâches suivantes qui devront être accomplies par le centre de compétence :

- Mise à disposition de compétences orientée vers la pratique en matière de droits humains.
- Documentation et analyse de la situation concernant les droits humains en Suisse.
- Promotion de l'échange systématique de savoir-faire et du dialogue.
- Organisations de formations sur les droits humains pour des groupes cibles spécifiques et développement d'instruments pour la sensibilisation aux droits humains et les obligations qui en découlent.
- Réalisation de recherches et évaluations sur la pertinence et la mise en œuvre de normes dérivées des droits humains dans la pratique.

Le centre de compétences précisera ses tâches sur la base des expériences accumulées lors des premiers mois et années d'opérations. Le financement sera un élément essentiel de la pérennité du centre, notamment sa capacité d'à attirer des mandats additionnels d'organismes tiers – étatiques ou internationaux, ainsi que représentant le secteur privé.

► Les décisions concernant la relation de travail de la DP IV avec le centre de compétence doivent être prises sur la base d'une clarification stratégique.

Cette clarification concerne le portfolio « mainstreaming des droits humains », mais elle peut aussi aller au-delà, en incluant d'autres activités de la DP IV. Pour ce qui est de la politique de mainstreaming, la clarification stratégique nécessaire concerne en premier lieu les objectifs visés, ce qui permettra ensuite de faciliter une définition des types d'activités à réaliser.

► Pour le portfolio « mainstreaming des droits humains », la création du centre de compétence des droits humains ouvre trois options principales.

La Confédération peut contribuer à l'opérationnalité du centre de compétence non seulement à travers un financement pour le fonctionnement général (core contribution) tel qu'il est

garanti pour les premières années de son fonctionnement, mais également par l'attribution de mandats.

Le choix d'une telle option doit être basé sur une clarification de la stratégie concernant le mainstreaming des droits humains (voir ci-dessus). Evidemment, toutes les tâches étatiques doivent être réalisées par la DP IV (ensemble avec d'autres acteurs de l'administration fédérale, si nécessaire) et ne peuvent être déléguées.

<b>Option A : Statu quo</b>	<b>Option B : Délégation de la gestion de l'ensemble du portfolio</b>	<b>Option C : Délégation ponctuelle de la gestion du portfolio</b>
<b>Caractéristiques principales</b>		
Gestion exclusive du portfolio « mainstreaming » par la DP IV.	Délégation au centre de compétence de toutes les tâches non étatiques à réaliser dans le cadre du « mainstreaming » au centre de compétence.	Délégation au centre de compétence d'une partie de toutes les tâches non étatiques à réaliser dans le cadre du « mainstreaming » au centre de compétence.
<b>Points forts et potentiels</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune réduction des connaissances et de l'expertise de la DP IV.</li> <li>- Continuité des rapports avec les organisations soutenues.</li> <li>- Cohérence dans la gestion du portfolio.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction considérable de la charge de travail pour la DP IV</li> <li>- Contribution au fonctionnement du centre de compétences et capacités renforcées de ce dernier en gestion de projet.</li> <li>- Diversification du paysage institutionnel en matière de droits humains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction modeste de la charge de travail de la DP IV.</li> <li>- Continuité des rapports avec la plupart des organisations soutenues.</li> </ul>
<b>Points faibles et risques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge de travail non réduite pour la DP IV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une perte de connaissances et d'expertise pour la DP IV.</li> <li>- Pas de diminution des efforts fournis par la DP IV, puisqu'elle continuera à garantir un suivi des projets soutenus.</li> <li>- Paysage institutionnel en matière de droits humains encore plus complexe dû à de nouvelles interfaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de diminution (ou diminution réduite) des efforts fournis par la DP IV, puisqu'elle continuera à garantir un suivi des projets soutenus.</li> <li>- Paysage institutionnel en matière de droits humains encore plus complexe dû à de nouvelles interfaces.</li> </ul>

La décision pour une des trois options proposées prendra également en considération l'intérêt que la Confédération porte à l'opérationnalité du centre de compétence. Des réflexions de politique institutionnelle motiveront le façonnement des relations de coopération que la DP IV maintiendra avec le centre de compétence pour les droits humains, et donc les mandats qui lui seront décernés.

## Conclusions et recommandations

Des conclusions synthétisant les plus importants résultats de l'évaluation (chapitre 5) et des recommandations – à l'attention de différents acteurs – pour la réalisation future de la politique suisse de mainstreaming (chapitre 6) complètent ce rapport.

## 5 Conclusions

Il est à noter que l'évaluation est basée sur la conception suivante – qui engage l'évaluateur :

– Le mainstreaming institutionnel des droits humains et la promotion des droits humains sont des tâches continues d'instances étatiques.

Vu la nécessité de constamment renouveler la sensibilité en la matière et vu les engagements internationaux que notre pays a pris, la promotion des droits humains restera une obligation de longue durée. Il est dans l'intérêt de la Suisse de soutenir le développement d'une culture des droits humains au sein de l'administration fédérale, de sensibiliser la société suisse aux droits humains, et de les promouvoir au-delà des frontières du pays.

### 51 Aspects généraux et stratégiques

La DP IV met en œuvre une politique de mainstreaming des droits humains qui n'est pas d'abord « suisse », mais celle du DFAE.

Les ambitions qui motivaient initialement les efforts de mainstreaming des droits humains ciblaient toute l'administration fédérale. Les projets évalués et d'autres initiatives réalisés sous le label « mainstreaming des droits humains » priorisent la population suisse comme groupe cible et une sensibilisation de celle-ci aux droits humains. Des efforts – moindres – sont également réalisés pour sensibiliser l'administration fédérale, le personnel du DFAE surtout.

Les bases stratégiques définies une première fois au milieu des années 2000 sont restées stables et n'orientent que partiellement le portfolio de mainstreaming des droits humains. L'évolution dans la mise en œuvre de la politique de mainstreaming n'est pas reflétée dans des documents stratégiques plus récents.

Les projets soutenus dans le cadre du « mainstreaming » – notion comprise de façon distincte par divers acteurs de la Confédération – ne tentent pas d'avoir une influence directe sur la formulation de toute politique suisse – extérieure autant qu'intérieure – tel que cela avait été prévu initialement. Le DFAE étant responsable de la mise en œuvre de la politique de mainstreaming, les réalisations montrent une tendance nette de s'intéresser à des activités ayant un lien avec la politique extérieure de la Suisse. Il est également à noter qu'il n'existe pas de document « politique suisse de mainstreaming des droits humains ».

### 52 Le portfolio

Le portfolio geré par la DP IV pour mettre en œuvre la politique suisse de mainstreaming des droits humains ne reflète que partiellement les documents stratégiques qui sont à la base de cette politique.

Les objectifs formulés en 2004 et implicitement repris pour la période 2007-2009 n'orientent pas ou qu'en partie les activités réalisées dans le cadre de la politique de mainstreaming. La concentration sur la sensibilisation de la société suisse n'était pas prévue quand la politique a été initialement conçue.

Le portfolio de mise en œuvre de la politique de mainstreaming des droits humains n'a pas un profil très clair à l'intérieur de la DP IV.

Les projets de mainstreaming ne sont pas groupés et clairement visibles en tant que faisant partie d'un portfolio ou d'un programme spécifique. Aussi, un budget annuel précis n'est pas défini pour le mainstreaming.

## 53 Atteinte des objectifs

■ L'atteinte des objectifs stratégiques du mainstreaming n'est que partielle.  
Les meilleurs résultats ont été obtenus concernant la sensibilisation – de personnel de l'administration fédérale (du DFAE surtout), mais d'abord de la population suisse aux droits humains. Basés sur l'évaluation des quatre projets, les résultats les plus faibles – voire inexistant – sont constatés pour ce qui est de l'influence directe sur la formulation et le monitoring de la mise en œuvre de politiques intérieures et extérieures de la Suisse. L'absence de centralisation à l'intérieur de l'administration fédérale, l'absence d'un service qui coordonne vraiment toutes les activités visant un impact sur les politiques, est une des raisons pouvant expliquer cet état de fait.

■ Les projets sont en mesure d'atteindre leurs objectifs, mais les effets et les impacts en sont difficiles à mesurer.

Les trois projets réalisés pour un grand public (« Plumes croisées » / « Morges-sous-rire », le FIFDH de Genève, IHRF de Lucerne) sont des manifestations connues et capables d'attirer des gens. Les conditions pour sensibiliser de façon effective sont donc réunies, d'autant plus que les programmes proposés – à Genève et à Lucerne surtout – sont variés, pouvant intéresser un grand nombre de personnes. Mais les rapports des responsables de projets à la DP IV sont surtout des rapports d'activités, ils ne s'expriment pas ou très peu sur l'effectivité de leurs actions et sur leur impact.

## 54 Autres aspects de la mise en œuvre du portfolio et des projets

Pour ce qui est de l'**efficacité** du programme et des projets, les constats suivants peuvent être tirés :

■ Les projets soutenus ne dépendent qu'en partie du soutien de la Confédération – soutien qui n'est pas exclusivement financier, mais également « idéel ».

Les projets à Lucerne et à Genève bénéficient d'un soutien de la DP IV qui est financier – il leur permet d'attirer d'autres bailleurs de fonds (la recherche de fonds est un de leurs soucis constants) – qui contribue à leur légitimité – le soutien de la DP IV est perçu comme un sigle de qualité – et qui concerne également le contenu – les chargées de programme et les chefs de la section politique des droits humains sont des interlocuteurs bienvenus, contribuant à l'orientation des projets.

■ Les moyens utilisés par les projets pour sensibiliser des groupes cibles aux droits humains sont appropriés.

L'information est le principal moyen de sensibilisation. Puisque différents supports et formes de communications sont utilisés (films, débats, conférences, livres, etc.), les projets atteignent leurs publics par différents canaux – parfois privilégiant une approche visuelle ou auditive, parfois procédant plutôt par des mots et des notions ; et souvent, les différents moyens de communication sont combinés.

■ Le portfolio « mainstreaming des droits humains » est géré de façon efficace par la DP IV.

Avec un minimum de ressources humaines, la DP IV gère les projets et les autres activités faisant partie du portfolio, tout en étant capable d'être un interlocuteur pour les responsables de projets avec qui des aspects stratégiques et opérationnels des projets sont discutés et qui profitent donc du savoir et des expériences de la DP IV.

Le lien du portfolio et des projets avec les droits humains est évident et leur **pertinence** est donc établie.

■ Le portfolio et les projets qu'il contient sont clairement orientés sur les droits humains.

Si au niveau stratégique, une concentration sur certains aspects des droits humains ou sur certains types de droits (sociaux, économiques, culturels) n'est pas définie, les projets évalués, eux, se spécialisent, en choisissant des thèmes spécifiques – celui de la liberté d'expression pour « Plumes croisées » et « Morges-sous-rire », des aspects différents chaque année pour ce qui est des autres projets évalués, soucieux de refléter des thèmes d'actualité.

**La cohérence et la complémentarité** du portfolio et des projets ainsi que la **coopération** sont appréciées de façon nuancée.

Le portfolio évalué est cohérent, puisqu'il aborde la thématique des droits humains sous divers angles ; il est moins cohérent si on le compare aux objectifs de la politique de mainstreaming.

Si le portfolio et les quatre projets évalués ne correspondent que partiellement aux objectifs de la politique de mainstreaming des droits humains et que sa cohérence programmatique doit donc être mise en question, il est en lui cohérent : il thématise des aspects importants des droits humains, et les projets font un effort pour travailler sur des thèmes d'actualité.

Les projets soutenus sont complémentaires, si on compare leurs méthodes, les aspects des droits humains traités, leurs lieux de réalisation, le type d'organisation qui les réalise, etc. Mais leur complémentarité est inexisteante si on la juge sous le centre d'un renforcement mutuel.

Le portfolio est composé de projets divers réalisés par des tiers et par des activités et initiatives à l'intérieur du Département. Ils utilisent des méthodes et des instruments variés et ils visent des groupes cibles divers. Ces activités ont cependant peu de liens entre eux, ils ne se renforcent pas mutuellement, et ils n'aboutissent pas à un impact majoré au niveau du portfolio.

La coopération à l'intérieur des projets et la coopération des projets soutenus fonctionnent bien. Il n'y a cependant aucune coopération entre les projets soutenus.

Ces projets ne se connaissent pas et ne se complètent pas explicitement en vue d'une « approche programme » qui, se basant aussi sur des échanges d'expériences et sur un apprentissage partagé, permettrait d'obtenir des effets plus importants et un impact plus grand.

L'aspect « genre » est une préoccupation constante de la politique suisse de mainstreaming des droits humains.

Le portfolio dans son ensemble, sa gestion ainsi que les projets évalués reflètent une conscience de l'importance de l'aspect « genre » pour le mainstreaming des droits humains. Les efforts respectifs peuvent être intensifiés.

Les projets s'adressent à des publics mixtes et ils thématisent régulièrement les droits humains sous l'angle « genre » – le FIFDH de Genève le fait avec la plus grande persévérance et de façon systématique. Au niveau des équipes qui gèrent les projets et à celui des personnes faisant partie des programmations des projets, la représentation féminine est limitée. La DP IV évalue le degré de prise en compte de la dimension « genre » au niveau des projets. Sur cette base, un renforcement de l'approche « genre » peut être planifié et mis en œuvre.

## 55 Le centre de compétence suisse pour les droits humains

Le centre de compétence qui doit encore trouver sa place et sa vitesse de croisière peut devenir un partenaire privilégié de la DP IV.

Sur la base d'une clarification des tâches du centre de compétence et surtout de la stratégie pour le mainstreaming des droits humains ainsi que sur la base de l'intérêt de la Confédération du fonctionnement du centre de compétence, la délégation de la gestion d'une partie du portfolio « mainstreaming » peut être considérée.

## 6 Recommandations

Les recommandations proposées dans les paragraphes suivants se basent sur les résultats de l'évaluation présentés dans les chapitres précédents ainsi que sur l'appréciation des options pour l'orientation et la gestion future des efforts de mainstreaming des droits humains par l'évaluateur. Les recommandations s'adressent à la Confédération (DP IV et DFAE) et aux partenaires dont les projets sont soutenus dans le cadre de la politique de mainstreaming.

### 61 Recommandation à l'attention de la DP IV et du DFAE

#### 611 Orientation stratégique

⇒ La DP IV a intérêt de formuler une nouvelle base stratégique pour son portfolio de mainstreaming des droits humains.

Une telle politique peut être définie dans un document court et concis (de cinq pages à peu près), couvrant une période de trois à cinq ans et consistant au moins des éléments proposés dans l'encadré.

Le document sera rédigé par la DP IV, pour ensuite être consulté avec des partenaires au DFAE et dans d'autres Départements. Cette consultation pourra se faire de façon électronique ou lors d'un bref workshop d'une demi-journée (au plus), permettant à la DP IV de faire connaître ses intentions, d'avoir un retour sur ces plans, de créer des alliances à l'intérieur de l'administration fédérale.

Le portfolio pour le mainstreaming des droits humains apparaîtra également dans les planifications à moyen terme et annuelles de la DP IV.

#### Proposition pour une structure d'un document stratégique de la future politique de mainstreaming des droits humains

##### Introduction

- Motivation pour la politique de mainstreaming et validité du document

Citation de la motivation pour une politique de mainstreaming et de ses bases légales

##### Partie rétrospective

- Résultats obtenus par le passé

Bref historique de la politique de mainstreaming et du portfolio la mettant en œuvre

- Lessons learnt

Identification des leçons apprises (par la DP IV) lors de la gestion du portfolio et qui pourront être utilisées dans le futur.

##### Partie prospective

- Objectifs pour la phase couverte par le document :

- Objectif général
- Objectifs opérationnels

- Mise en œuvre de la politique

- Liste des projets actuels
- Evolution prévue du portfolio
- Partenaires soutenus

- Identification des potentiels et des risques

- Potentiels et manières de les faire fructifier
- Risques et manières de les prévenir

- Ressources

- Ressources humaines pour la gestion du portfolio
- Ressources financières (budget)

- Monitoring et évaluation

- Monitoring : objectifs et procédés
- Evaluations prévues

⇒ Une décision de fond s'impose concernant l'orientation stratégique de la politique de mainstreaming. Continuité ou nouveau départ sur la base des expériences faites ?

Le portfolio actuel est surtout un portfolio de sensibilisation. Si cette orientation doit être continuée, les bases conceptuelles doivent être adaptées en conséquence. D'autres orientations sont imaginables, y compris celle initialement prévue qui consistait en une série d'efforts visant surtout l'administration fédérale et les politiques intérieures et extérieures et le contrôle de leur mise en œuvre.

Plusieurs options se présentent à la DP IV pour la formulation d'une stratégie en matière de promotion et de mainstreaming des droits humains. Les trois options suivantes sont que des propositions minimales. D'autres options sont évidemment possibles.

<b>Option « mainstreaming »</b>	Concentration sur l'administration fédérale et sur la formulation et la mise en œuvre de politiques intérieures et extérieures.
<b>Option « mainstreaming élargi »</b>	Continuité de la réalisation du portfolio actuel et renforcement des efforts de mainstreaming à l'intérieur de l'administration fédérale en ciblant la formulation et la mise en œuvre de politiques intérieures et extérieures.
<b>Option « sensibilisation » ou « promotion des droits humains »</b>	Continuité du programme actuel (avec évolutions possibles : soutien à de nouveaux projets), sans impact prévu sur la formulation de politiques intérieures et extérieures.

⇒ Il est recommandé à la DP IV de réaliser l'option « mainstreaming élargi ».

Les expériences concluantes des projets de sensibilisation de la société suisse soutenus par la DP IV ne doivent pas être perdues. En même temps, le programme de mainstreaming peut être rapproché aux intentions initiales et contribuer de façon plus conséquente à la promotion des droits humains à l'intérieur de l'administration fédérale et lors de la formulation et de la mise en œuvre de politiques.

⇒ Idéalement, les choix stratégiques pour les options « mainstreaming » et « mainstreaming élargi » sont basés sur des analyses de besoins.

Ces analyses permettront d'orienter la stratégie choisie de façon plus précise et de préparer une programmation. Une telle programmation peut être thématique (visant des domaines et une influence sur des politiques spécifiques ainsi que des droits humains qui sont à promouvoir plus spécialement) et géographique (visant des régions du monde), et elle peut être orientée spécifiquement sur certains groupes cibles ou institutions (des adolescents et des jeunes, des décideurs politiques, des enseignants, le monde associatif, le secteur privé, par exemple).

⇒ La formulation d'une stratégie doit comprendre des objectifs généraux et des objectifs d'impact.

Les objectifs doivent clairement définir quels effets, quels changements doivent être atteints par la mise en œuvre du portfolio de mainstreaming. La stratégie comprendra idéalement aussi des indicateurs qui permettront d'évaluer les effets. Ces objectifs seront également à la base du choix des projets et des activités qui seront réalisés dans le cadre de la politique de mainstreaming des droits humains.

⇒ Les choix stratégiques sont à faire d'une manière qui permettra à leur mise en œuvre d'évoluer, de se faire de façon flexible.

La stratégie ne doit pas être conçue comme un carcan rigide, mais elle doit laisser des ouvertures, la possibilité de réagir à des situations qui nécessitent des interventions et à des opportunités qui se présentent à la DP IV. La stratégie doit permettre au portfolio mettant en œuvre la politique de mainstreaming d'évaluer.

⇒ Le choix stratégique doit prendre en considération la coopération future de la DP IV avec le centre de compétence des droits humains.

La DP IV ne doit pas orienter ses choix stratégiques concernant le mainstreaming des droits humains en fonction du centre de compétence, mais elle peut les définir en lien et en cohérence avec la stratégie de la DP IV concernant le centre de compétences.

## 612 Gestion du portfolio et des projets

⇒ Le lien entre les documents stratégiques et le portfolio doit être clair.

Tous les projets soutenus et toutes les activités réalisées dans le cadre du portfolio de mainstreaming des droits humains (à l'intérieur du DFAE ou à l'intérieur de l'administration fédérale) doivent se rapporter à un ou plusieurs objectifs de la stratégie qui oriente le mainstreaming.

⇒ Si le volet « sensibilisation de la société suisse » continue à faire partie de la politique de mainstreaming, la diversité du portfolio, la possibilité de la DP IV de coopérer directement avec la société civile doivent être maintenues.

La DP IV a intérêt à continuer de maintenir des liens de travail avec les partenaires mandatées avec la réalisation de projets. A travers ces coopérations, la DP IV a la possibilité d'accumuler des expériences très riches – dans la gestion de projets et d'un portfolio comme dans la mise en œuvre de projets pratiques promouvant les droits humains. Même si une option stratégique et une forme de collaboration avec le centre de compétence des droits humains sont choisies qui ne comprennent pas nécessairement une coopération directe de la DP IV avec les organisations qui réalisent des projets (délégation massive ou partielle de la gestion du portfolio ; voir chapitre 4), la DP IV a intérêt de garder un lien de travail avec ces organisations – afin de ne pas perdre le contact avec « le terrain », et de continuer à pouvoir intervenir directement dans des événements organisés par des tiers.

⇒ Il est recommandé de continuer le soutien aux quatre projets évalués.

Une continuité des efforts fournis par les projets évalués est dans l'intérêt de la DP IV. Les personnes et les organisations mandatées ou soutenues ont démontré leur capacité de produire des résultats positifs, leurs activités sont aptes à promouvoir les droits humains, des relations de confiance et un dialogue fructueux ont pu être établis entre la DP IV et les responsables des projets.

⇒ Les organisations soutenues ou mandatées dans le cadre du portfolio de mainstreaming peuvent bénéficier d'un soutien de la DP IV en ce qui concerne la gestion de projet.

Ce soutien touchera au moins aux points suivants :

- **Formulation d'objectifs** : Les projets doivent être orientés par des documents stratégiques qui formulent des objectifs plus précis, idéalement des objectifs d'impact. (Il est clair qu'il n'est pas évident pour la DP IV d'inviter de procéder ainsi les projets qu'elle ne finance qu'en partie. Elle peut néanmoins faire des propositions respectives.)
- **Rédaction de rapports** : Les responsables de projets doivent être à même d'informer de façon appropriée non seulement sur les activités réalisées, mais également sur les effets de ces activités – atteinte des objectifs, réalisation d'effets et d'un impact – et sur les leçons apprises lors de la réalisation des activités.

Une telle professionnalisation de la gestion de projet permettra à la DP IV de rapporter de façon plus précise sur les activités de mainstreaming (ou de sensibilisation du public suisse) qu'elle soutient.

⇒ La DP IV a intérêt à organiser un échange entre les projets soutenus.

Les projets se connaissent, mais ne se côtoient pas (voir également le paragraphe 316 du présent rapport). Une opportunité importante pour des échanges – de savoir, de savoir-faire, d'expériences – n'est donc pas utilisée. Les responsables de projets peuvent espérer que de tels échanges d'idées enrichissent leurs approches et qu'ils contribuent à un développement de la qualité de la gestion de leurs activités. La DP IV, pour sa part, peut profiter de tels événements en les utilisant comme des occasions pour communiquer ses attentes concernant la gestion de projet (y compris les rapports) de façon efficace, et en réalisant un contact étroit avec les responsables des projets qui lui permet de profiter de leurs

expériences et de connaître leurs vues sur la promotion des droits humains et le rôle de la DP IV.

⇒ La DP IV doit disposer des ressources humaines nécessaires à une bonne gestion du portfolio « mainstreaming ».

Les cahiers des charges des personnes responsables de la gestion de ce portfolio doivent refléter de façon adéquate cette tâche, et le temps de travail mis à disposition pour réaliser la tâche doit permettre de travailler dans la continuité et dans le souci de la qualité.

### 613 Dimension « genre »

⇒ L'aspect « genre » peut être pris en compte et promu de façon plus systématique – au niveau de la politique de mainstreaming comme au niveau des projets soutenus.

Les propositions de crédit de la DP IV évaluent le niveau de prise en compte de la dimension « genre » par les propositions de projet. Les résultats respectifs peuvent s'améliorer – avec l'invitation de la DP IV aux responsables de projet de mettre en avant la dimension « genre » de façon plus claire et de la préciser dans la description de leurs activités – prospectivement lors de planifications et rétrospectivement lors de la rédaction de rapports. Avec des recommandations et des demandes précises aux projets soutenus, et en définissant de quelle manière la thématique doit être abordée au niveau des projets, la DP IV peut contribuer à renforcer cette dimension de la politique suisse de mainstreaming.

### 614 Gestion du savoir à l'intérieur de la DP IV

⇒ La DP IV dispose d'une expérience et d'un savoir très riches en matière de mainstreaming des droits humains et surtout en ce qui concerne la sensibilisation aux droits humains. Cette richesse doit se traduire dans la pratique de la gestion des dossiers.

Présentées sous forme écrite, ces expériences et connaissances peuvent contribuer à la continuité de la bonne gestion du portfolio lors de changements dans le personnel de la DP IV. De même, une telle documentation – brève et concise : il ne s'agit pas d'écrire de longs textes – peut documenter les capacités de gestion et les compétences thématiques de la DP IV.

### 615 Positionnement du portfolio de mainstreaming vis-à-vis du centre de compétences suisse des droits humains

⇒ Il est recommandé à la DP IV de ne pas déléguer la gestion de tout le portfolio « mainstreaming » au centre de compétence des droits humains.

Les contacts étroits avec des organisations mettant en œuvre des projets soutenus ou directement mandatées sont un atout important de la DP IV. Ces contacts lui permettent de garder un lien avec la société, de se présenter, elle, et de présenter ses activités ainsi que de promouvoir les droits humains face à un public plus large que d'ordinaire. Ces contacts directs lui permettront également d'intervenir directement sur les projets – tant au niveau de leur orientation stratégique qu'à celui de leur mise en œuvre.

## 62 Recommandation à l'attention des responsables de projet

⇒ Les projets peuvent être orientés de façon plus évidente par des objectifs, des résultats attendus et des impacts.

La définition de tels objectifs contribuera à la réflexion sur le « pourquoi » des activités prévues, et elle permettra aux responsables de projets de monitorer / suivre l'avance et les résultats de leurs activités sur des bases plus solides et de rendre compte de façon plus précise sur les résultats obtenus par les activités qu'ils réalisent et qu'ils gèrent. Idéalement, les projets définissent des objectifs généraux ou stratégiques et, par la suite, des objectifs opérationnels, mesurables si possible – la participation chiffrée aux événements réalisés dans le cadre du projet serait un exemple simple d'un objectif opérationnalisé et quantifié.

⇒ Les rapports à l'attention de la DP IV doivent comprendre une évaluation des résultats et de l'impact des projets.

De « rapports d'activités », les comptes rendus des projets peuvent évoluer à des rapports qui démontrent les résultats des activités réalisés et tentent de les expliquer. Les projets ne rendent pas ainsi exclusivement un service au DFAE, mais ils se munissent d'un instrument important pour la gestion (stratégique) des activités.

Il est évident que la recommandation est ambitieuse et qu'il n'est pas toujours aisément d'identifier des impacts et les raisons qui ont permis de les réaliser. Cela est particulièrement vrai pour des projets de sensibilisation. Néanmoins, la question des effets et de l'impact se pose pour les projets eux-mêmes, et ils ont un intérêt à aborder la thématique. La préparation des rapports au DFAE présentent une occasion privilégiée pour nourrir cette réflexion.

⇒ Les projets peuvent mettre à disposition de la DP IV de façon plus conséquente leur savoir et leur savoir-faire concernant la promotion des droits humains.

En enrichissant les rapports de la sorte, en utilisant d'autres moyens pour communiquer leurs expériences à la DP IV (lors de rencontres, p. ex.), les responsables de projet ajoutent de la valeur à leur coopération avec le DFAE, ils deviennent des partenaires particulièrement intéressants pour la DP IV, et ils se renforcent eux-mêmes, puisqu'ils mènent une réflexion qui contribuera à la continuité de leurs activités couronnées de succès.

## Annexe A

## Cahier des charges de l'évaluation

### Evaluation externe de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets spécifiques

#### 1. Historique et contexte

**1.1.** Le Conseil fédéral a décidé en 2000 d'initier une action de formation et de sensibilisation aux droits humains au sein de l'administration fédérale, en réponse aux recommandations du rapport de la Commission indépendante d'experts suisse « Seconde Guerre mondiale »<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'est née la politique dite de « Mainstreaming des droits humains » qui a pour but d'intégrer les droits humains dans toutes les activités de politique intérieure et extérieure de la Suisse, de sensibiliser les collaborateurs aux droits humains, de garantir une meilleure coopération entre offices et une cohérence accrue dans ce domaine, d'enfin mettre en place des structures institutionnelles assurant cette sensibilisation et formation aux droits humains. Au fil du temps, les mesures de sensibilisation aux droits humains se sont développées non seulement à l'intérieur de l'administration fédérale mais également à l'extérieur. Elles seront encore renforcées dès l'année prochaine avec la mise sur pied en Suisse d'un centre de compétence des droits humains.

**1.2.** La politique de mainstreaming des droits humains est définie par le concept de 2003 préconisant la mise en place d'une culture des droits humains au sein de l'administration fédérale et par une stratégie dont la dernière version date de 2008 (voir annexe : documents). Cette politique est coordonnée par la Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères (DP IV, DFAE).

**1.3.** Le mainstreaming des droits humains est un outil de sensibilisation aux droits humains, que la DP IV utilise dans le but de faire naître au sein de la société une conscience des droits humains, nécessaire à toute action de promotion, de protection et de mise en œuvre de ces droits. Le but est d'atteindre les acteurs clés de la société, tels que l'Etat, les milieux économiques, politiques, académiques et la société civile dans son ensemble. Une large palette de mesures et de projets matérialise cette volonté. Ainsi des mécanismes d'information, de consultation et de coordination ont été créés au sein de la confédération pour faciliter la cohérence des politiques et l'intégration de la dimension droits humains dans les processus décisionnels, à titre d'exemple on peut mentionner la création du groupe interdépartemental « politique internationale des droits de l'homme ». De plus, un cours de formation aux droits humains destiné aux collaborateurs de l'administration fédérale a été mis sur pied en collaboration avec l'Université de Berne. La DP IV a également initié les In-House Discussions, conférences qui se déroulent durant la pause de midi, lors desquelles un expert aborde des sujets relevant de la sécurité humaine (paix, migration, droits humains). Elle a soutenu la réalisation de matériel didactique portant sur les droits humains : par exemple la série « Swiss Human Rights Book ». A cela s'ajoute une série de projets, dont le soutien au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (FIFDH), au Forum International sur les Droits Humains de Lucerne (IHRF), au projet Plumes Croisées réalisé sous la direction de Patrick Chappat avec la collaboration du FestivalMorges-sous-Rire et finalement à la Fondation Cartooning for Peace.

#### 2. Cadre et but de l'évaluation

**2.1.** La DP IV souhaite définir sa politique de mainstreaming des droits humains pour les années à venir en tenant compte des expériences réalisées jusque là et du fait qu'un centre de compétence pour les droits humains verra le jour l'année prochaine. Ce centre aura notamment pour tâche de sensibiliser la population aux droits humains ce qui pose la question, à long terme, de l'influence de cette nouvelle structure sur les tâches de la DP IV dans ce domaine. Dès lors, elle juge utile de procéder à une évaluation externe de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets. Sur la base des résultats de l'évaluation, la DP IV rédigera une stratégie de mainstreaming des droits humains pour les années 2011-2013.

#### 2.2. L'évaluation a pour but :

- De procéder à une analyse objective de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets, afin de déterminer si son orientation est pertinente et efficace au regard des objectifs qui la sous-tendent ;
- De déterminer de quelle manière l'efficacité de cette politique peut-être renforcée ;
- D'indiquer les éventuelles conséquences de la création d'un centre de compétence pour les droits humains sur cette politique.

<sup>1</sup> <http://www.uek.ch>

**2.3.** Quatre projets reflétant les différentes orientations (sensibiliser/intégrer) de la politique suisse de mainstreaming des droits humains ont été sélectionnés pour l'évaluation:

(1) **Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (FIFDH)** : la DP IV soutient le festival depuis sa création en 2003. Il a pour but d'offrir chaque année à Genève une manifestation à vocation politique et culturelle qui permet d'informer de débattre et de dénoncer toute attente à la dignité humaine (concept : Un film, Un sujet, Un débat) et fait office de tribune libre face au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

(2) **Forum International sur les Droits Humains de Lucerne (IHRF)** : depuis 2004 la DP IV soutient ce forum qui se déroule annuellement à Lucerne. Son but est de générer une discussion publique sur les droits humains et d'y associer de nombreux acteurs. Il s'agit d'une plate-forme de discussion à vocation de formation aux droits humains ouverte aux milieux politique, académique, du secteur privé, des experts et des étudiants.

(3) **Projet « Plumes Croisées » réalisé sous la direction de Patrick Chappatte avec la collaboration du Festival Morges-sous-Rire** : rien de tel que l'humour pour parler de choses sérieuses. Fort de cette devise, la DP IV finance ce projet. Après la Côte d'Ivoire en 2006 et le Liban 2009, ce fût le tour du Kenya en 2010. Le but est de réunir, sous la direction de Chappatte chaque année dans un pays différent des dessinateurs de presse locaux pour aborder un thème de droits humains à travers le dessin. Le résultat se matérialise sous diverses formes (livre en Côte d'Ivoire, publications simultanées dans l'ensemble de la presse et cartes postales au Liban et DVD au Kenya) et sert à relayer le message à un public large. En suis une exposition des travaux réalisés est organisée chaque année en collaboration avec le Festival Morges-sous-Rire.

(4) **Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale réalisé avec l'Université de Berne** : la DP IV finance depuis 2004 (financé par la direction des ressources en 2010), un cours portant sur les droits humains dispensé par le professeur Jörg Künzli de l'Université de Berne, le but est d'offrir par ce biais une formation continue et de haut niveau aux collaborateurs de l'administration fédérale et aux stagiaires diplomatiques.

L'évaluation portera sur le contenu, l'organisation et de la gestion des projets durant les périodes : FIFDH et IHRF (2008-2010), projet Plumes croisées (2006-2010), cours droits humains (2007-2010).

### **3. Questions de l'évaluation**

Les critères d'évaluation du CAD-OCDE suivants guideront l'évaluation: **pertinence, efficacité, efficience, impact et dimension genre**.

#### **3.1. Politique de mainstreaming :**

**L'orientation de la politique de mainstreaming des droits humains, telle que reflétée par les quatre projets sélectionnés, est-elle pertinente, efficace, efficiente et reflète-telle la dimension genre?**

- Permet-elle d'atteindre les objectifs de sensibilisation aux droits humains?
- Y a-t-il complémentarité ou double emploi entre les mesures instaurées?
- Aurait-on pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens ou d'autres moyens ?
- D'autres acteurs (centre de compétence pour les droits humains par exemple) poursuivent /poursuivront-ils (déjà) nos buts, avec quelles conséquences pour notre engagement futur ?
- Quelle devrait être l'orientation de notre politique de mainstreaming à l'avenir (status quo, autre orientation, outsourcing) ?
- Est-ce que la dimension genre est intégrée dans notre politique et de quelle manière ?

#### **3.2. FIFDH :**

**De quelle manière le projet FIFDH a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et sous l'angle de la dimension genre?**

- Le contenu (film, débat) est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?
- Quel est l'impact du festival en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le FIFDH, la DP IV et l'Académie de droits internationaux humanitaire et de droits humains?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au festival?

#### **3.3. IHRF :**

**De quelle manière le projet IHRF a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et sous l'angle de la dimension genre ?**

- Le contenu du forum est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?

- Quel est l'impact du forum en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le IHRF et la DP IV?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au forum ?

### **3.4. Plumes croisées :**

**De quelle manière le projet « Plumes croisées » a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité et d'efficience et sous l'angle de la dimension genre ?**

- Le contenu du projet est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?
- Quel est l'impact du projet en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre P. Chappatte, le festival Morges-sous-Rire, la DP IV et les ambassades sur place?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au projet ?

### **3.5. Cours de droits humains :**

**De quelle manière le projet « Cours de droits humains » a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité et d'efficience et sous l'angle de la dimension genre ?**

- Le contenu du cours est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition?
- Quel est l'impact du projet en matière de droits humains (connaissance acquise, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le professeur Künzli, la DP IV et les autres acteurs (autres offices, intervenants) ?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée ?

### **3.6. Création du centre de compétence pour les droits humains :**

**Quelles conséquences aura la création d'un centre de compétence pour les droits humains en Suisse sur la politique de mainstreaming des droits humains et sur les quatre projets susmentionnés ?**

- Quels seraient les avantages et les inconvénients pour la DP IV d'une reprise par le centre de certains projets de mainstreaming ?
- Parmi les quatre projets sélectionnés, lesquels seraient propices à une reprise par le centre de compétence sur les droits humains et bénéficieraient d'un tel transfert?

## **4. Méthode de l'évaluation**

### **4.1. Analyse de documents**

L'évaluation se base sur l'analyse des documents pertinents (voir annexe) et sur des interviews sur place (Berne, Genève, Lucerne, Morges) et par téléphone. Elle est réalisée conformément aux principes OECD / CAD. L'évaluateur/trice identifie en concertation avec la DP IV les sources écrites et orales pertinentes. Les sources écrites comprennent les documents mentionnés en annexe. Les partenaires de projets mettront à disposition de l'évaluateur/trice leurs rapports internes.

### **4.2. Les sources orales comprennent:**

**DFAE-DP IV** (Berne) : Ralf Heckner et Francesco Quattrini (ancien et nouveau chef de la section politique des droits humains), Natalie Erard Amgwerd (responsable du Desk droits économiques, sociaux et culturels et mainstreaming des droits humains), Andrea Aeby et Martin Roch (responsables du dossier centre de compétence des droits humains), Monika Egger Kissiing (Cheffe du controlling stratégique).

**FIFDH** (Genève) : Léo Kaneman et Yaël Reinhartz Hazan (Directeurs) et DFAE - Mission de Genève: Barbara Fontana (1ère secrétaire, service des droits humains) et Académie de droit international humanitaire et de droits humains : Professeur Andrew Clapham (directeur)

**IHRF** (Lucerne): Peter et Thomas Kirchschläger (directeurs)

**Plumes croisées** (Genève et Morges): Patrick Chappatte (dessinateur) et Jean Marc Desponds (directeur Morges-sous-Rire) et par téléphone Ambassades suisses au Kenya (Siri Walt), au Liban (Carine Carey) et en Côte d'Ivoire (Ambassadeur Langenbacher) et participants au workshops sur place.

**Cours sur les droits humains** (Berne): Prof. Dr. Jürg Künzli, Ordinarius für Staats- und Völkerrecht Institut für öffentliches Recht et DFAE – Direction des ressources : Jacqueline Bonassi.

**2-3 Personnes externes aux projets** (bénéficiaires, concurrent) : à identifier par évaluateur/trice en collaboration avec la DP IV.

## 5. Calendrier proposé

Activité	Délai (proposition)	Nombre de jours (estimation)
Offre et conclusion du contrat	22.10.2010	
Inception Report et Briefing Session à Berne		2 jours
Analyse des documents pertinents, interviews, évaluation (approx. 3 jours par projet) + 1 jour analyse des docs de politiques	12.11.2010	13 jours
Rédaction d'un projet de rapport d'évaluation	18.11.2010	4 jours
Intégration du Feedback de la DP IV sur le projet de rapport et Rédaction du rapport final d'évaluation	29.11.2010	2 jours
Debriefing	02.12.2010	0.5 jour
Réserve		0.5 jour
<b>Total pour évaluateur/trice (estimation)</b>		<b>22 jours</b>

Le calendrier peut être adapté d'un commun accord entre parties, mais l'évaluation doit être achevée au plus tard le 3 décembre 2010.

## 6. Résultats attendus

**6.1.** Le rapport d'évaluation – sans les éventuelles annexes – ne doit pas dépasser 25 pages et être rédigé idéalement en français. Le cahier des charges ainsi que la liste des documents consultés et des personnes interviewées devra faire partie des annexes.

**6.2.** Le rapport devra refléter les questions de l'évaluation et y répondre. Il sera structuré de façon à contenir une table des matières, une synthèse (langue du rapport et anglais de deux pages maximum), une brève description de l'activité évaluée et de son contexte, un descriptif de la méthode d'évaluation utilisée et finalement les résultats obtenus (réponses aux questions) ainsi que des recommandations concernant la poursuite des activités évaluées.

## 7. Profil exigé

**7.1.** L'évaluateur /trice doit disposer des compétences suivantes :

- Expérience de l'évaluation et maîtrise des méthodes d'évaluation selon les critères OECD/CAD ;
- Compétence et expérience en matière de politique de droits humains et de sa promotion via des projets culturels ;
- Capacité à mener des interviews et à lire de la documentation en français et en allemand et à rédiger le rapport d'évaluation en français (sommaire en anglais).

**7.2.** L'évaluateur/trice sera sélectionné sur la base de ces critères et après postulation. Un contrat sera conclu entre les parties, sur la base du présent cahier des charges et selon la procédure administrative d'usage (offre, demande de crédit, contrat).

## 8. Autres Indications

**8.1.** L'offre accompagnée d'un budget est à adresser par email ou par poste à :

**DFAE**

**Division politique IV**

**Section politique des droits humains**

**Mme Natalie Erard Amgwerd**

**Desk droits économiques, sociaux et culturels et  
Mainstreaming des droits humains**

**Bundesgasse 32**

**3003 Berne**

**natalie.erard@eda.admin.ch**

**8.2.** Mme Natalie Erard Amgwerd est responsable de l'évaluation et peut-être contactée par téléphone : 031 322 79 43.

## Annexe: documents

Documents stratégiques et relatifs au quatre projets évalués :

- Rapport *Für eine MenschenrechtsKultur in der Bundesverwaltung*, 2003;
- Rapport *Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung, Mainstreaming der Menschenrechte*, 2004;
- Stratégie 2007-2009 *Administration fédérale et Mainstreaming des droits humains*», 2008 ;
- Demandes de crédit et contrats relatifs aux projets
- Rapports d'activité pour les projets

Bases légales et messages au niveau national :

- Articles 35 al. 2 et 54 de la Constitution fédérale ;
- Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9) ;
- Message du 23 octobre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et promotion des droits de l'homme 2004-2007 (02.076) ;
- Message du 15 juin 2007 concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme 2008-2011 (07.051) ;
- Planification à moyen terme DP IV 2009-2012 établie sur la base du message du 15 juin 2007, DPIV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation ;
- Rapport du Conseil fédéral de politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2003-2007.

Instruments internationaux :

Plus largement le mainstreaming des droits humains trouve sa source dans les instruments internationaux de promotion des droits humains qui ont été ratifiés par la Suisse et en particulier :

- Déclaration et le programme de Vienne adoptés le 12 juillet 1993 (paragraphe 78),
- Plan d'action relatif à la décennie pour l'éducation aux droits de l'homme 1995-2004
- Résolution A 60/251 qui fonde le Conseil des droits de l'homme (paragraphe 5 a).

## Annexe B Personnes consultées

---

### Niveau Programme

Andrea Aeby, DP IV

Andrea Binder Oser, EBG

Wolfgang Amadeus Bruehlhart, Ambassadeur à Abu Dhabi, ex-chef de la section politique des droits humains

Carmela Bühler, DP IV

Natalie Erard Amgwerd, chargée de programme à la section politique des droits humains

Michele Galizia, service de lutte contre le racisme

Ralf Heckner, DP III, ex-chef de la section politique des droits humains

Francesco Quattrini, chef de la section politique des droits humains

### Niveau Projets

#### FIFDH

Andrew Clapham

Léo Kaneman

Yaël Reinhartz Hazan

#### IHRF

Peter Kirschhschläger

Plumes croisées / Morges-sous-rire

Patrick Chappatte

Jean-Marc Desponds

Siri Walt

Dominik Langenbacher, Ambassadeur suisse à Addis Abeba

Cours sur les droits humains

Jörg Künzli

## Annexe C Documents consultés

### Niveau Politique / Programme

- Interdepartementale Arbeitsgruppe: Bericht an die HRK (verabschiedet am 21.Mai 2003). Für eine Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung. 2003
- EDA, PA IV: Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht „Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung“. „Mainstreaming der Menschenrechte“.
- DFAE, DP IV : Stratégie 2007-2009. Administration fédérale et Mainstreaming des droits humains. 2007.
- DFAE, DP IV : Planification à moyen terme 2009-2012 établie sur la base du message du 15 juin 2007 . DP IV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation. Les priorités dans les domaines de la promotion civile de la paix et de la sécurité, du renforcement des droits humains, de la politique humanitaire et de la migration.
- Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9) du 19 décembre 2003 (Etat le 1<sup>er</sup> juin 2002).
- Articles 35 al. 2 et 54 de la Constitution fédérale
- Message du 23 octobre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et promotion des droits de l'homme 2004-2007 (02.076)
- Message du 15 juin 2007 concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme 2008-2011 (07.051)
- Planification à moyen terme DP IV 2009-2012 établie sur la base du message du 15 juin 2007, DPIV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation
- Rapport du Conseil fédéral de politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2003-2007 (31 mai 2006).
- Déclaration et le programme de Vienne adoptés le 12 juillet 1993 (paragraphe 78)
- Plan d'action relatif à la décennie pour l'éducation aux droits de l'homme 1995-2004
- Résolution A 60/251 qui fonde le Conseil des droits de l'homme (paragraphe 5 a)
- Nations Unies (A/RE/60/241), Assemblée générale, 3 avril 2006 : Résolution adoptée par l'Assemblée générale
- EIUC : Human Rights mainstreaming in EU's external relations. 4 May 2009
- Protokolle der Sitzungen AG MM "Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung" (2004-2007)
- Rapport du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de la conditionnalité dans la politique étrangère (donnant suite au postulat Leuthard 02.3591 du 3 octobre 2002)
- Sitzungsprotokolle der AG „Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung“ 2004-2007

### Centre de compétence suisse pour les droits humains

- DFAE, DP IV : Centre de compétence suisse pour les droits humains. Factsheet interne (13.09.10).
- EDA, PA IV : Ausschreibung an ein Kompetenzzentrum im Bereich der Menschenrechte
- EDA: Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte. Mitteilung vom 03.09.2010.

### Festival International de Film sur les Droits Humains

- PA IV : Kreditantrag FIFDH Festival Film Droits Humains 2010
- FIFDH : Budget Provisionnel 2009-2010
- FIFDH : Project Proposal - 8<sup>ème</sup> édition du FIFDH (3.12.2009)
- Contrat entre la Confédération ... et le ... FIFDH. 8<sup>ème</sup> édition du FIFDH
- FIFDH : Rapport d'activité et décompte final révisé 2010 (29 juillet 2010)
- PA IV : Kreditantrag FIFDH, éditions 2008 et 2009
- Contrat entre la Confédération ... et le ... FIFDH. éditions 2008 et 2009
- FIFDH : Bilan de la septième édition (2009)
- FIFDH : Bilan de la sixième édition (2008)

### IHRF

- PA IV : Kreditantrag IHRF 2010
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und PHZ Luzern betreffend ... 7.Internationales Menschenrechtsforum Luzern
- RCF : 7<sup>th</sup> international Human Rights Forum. Evaluation Personnelle (18.V.2010)
- PA IV : Kreditantrag IHRF 2009
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und PHZ Luzern betreffend ... 6.Internationales Menschenrechtsforum Luzern
- Thomas Kirchschläger: Abschlussbericht 6.Internationales Menschenrechtsforum (14.Mai 2010)
- Peter Kirchschläger et alii: Brief an Ralf Heckner vom 22.Juni 2009, mit Pressespiegel über das 6.Internationale Menschenrechtsforum
- PA IV : Kreditantrag IHRF 2008

- PA IV : Kreditantrag IHRF (Zusatzkredit) 2008
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und PHZ Luzern betreffend ... 5.Internationales Menschenrechtsforum Luzern
- Thomas Kirchschläger: Abschlussbericht 5.Internationales Menschenrechtsforum (29.Juni 2009)
- PA IV : Kreditantrag IHRF 2007
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und PHZ Luzern betreffend ... 4.Internationales Menschenrechtsforum Luzern
- Thomas Kirchschläger: Abschlussbericht 4.Internationales Menschenrechtsforum (30.Juni 2008)

### **Plumes croisées / Morges-sous-rire**

- PA IV : Kreditantrag Mainstreaming Chappatte 2010
- Contrat entre la Confédération ... et Patrick Chappatte ... Plumes croisées sur le Kenya (2010)
- Contrat entre la Confédération ... et Morges-sous-rire ... Exposition « Plumes Croisées sur le Kenya » (2010)
- Morges-sous-rire : Rapport d'activité du projet Plumes croisées sur le Kenya dans le cadre du salon du dessin de presse 2010
- Siri Walt : Rolling with the Punchlines : Karikaturen-Projekt mit Patrick Chappatte in Nairobi, 18.-21.Januar 2010 (incl. Pressepiegel)
- DP IV :In-House Discussion „Plumes Croisées sur le Kenya“ (2010)
- Patrick Gathara : Project report (24 May, 2010)
- PA IV : Kreditantrag Mainstreaming Chappatte 2009
- Contrat entre la Confédération ... et Patrick Chappatte ... Plumes croisées sur le Liban (2009)
- Contrat entre la Confédération ... et Morges-sous-rire ... Exposition « Le Liban » dans le cadre du Salon du Dessin de Presse (2009)
- Morges-sous-rire : Lettre de proposition de projet « Le Liban » dans le cadre du Salon du Dessin de Presse (4 février 2009)
- Patrick Chappatte : Courriel avec coupures de presse libanaises sur le projet « Plumes croisées sur le Liban » (2009)
- Ralf Heckner : Allocution lors du Vernissage du Salon du dessin de presse » (15 juin 2009)
- Morges-sous rire : Information pour la presse : Plumes croisées sur le Liban (2009)
- Morges-sous-rire : Eclairages et photos sur le 21<sup>e</sup> festival d'humour et salon du dessin de Presse (2009)
- DP IV :In-House Discussion „Plumes Croisées sur le Liban“ (2009)
- Ambassade de Suisse à Beyrouth : Rapport : Plumes croisées sur le Liban : ... avec coupures de presse (30 mars 2009)
- PA IV : Projektidee – die Karikatur als Sensibilisierungsinstrument für Menschenrechte (Brief an die Botschaften in Afrika, im Nahen Osten, in Asien, in Lateinamerika), 29.Februar 2008
- Morges-sous-rire : Lettre de proposition de projet « Invitation de dessinateurs ivoiriens au Salon de Presse de Morges » (12 mars 2007)
- PA IV : Kreditantrag Morges-Sous-Rire « Regards ivoiriens ; cultures croiséey », 29.3.2007
- Contrat entre la Confédération ... et Morges-Sous-Rire ... concernant L'octroi d'une contribution fédérale : Invitation de dessinateurs ivoiriens au Salon de Presse de Morges ... (2007)
- In-House Discussion : La Côte d'Ivoire à travers le dessin de presse (2007)
- In-House Discussion : Plumes croisées sur le Liban (2009)
- In-House Discussion : Plumes croisées sur le Kenya (2010)
- Morges-sous-rire : Dossier de presse (2007)

### **Cours de l'Université de Berne**

- Universität Bern, Departement für öffentliches Recht : Programm und Offerte Menschenrechtskurs 2010
- Universität Bern, Departement für öffentliches Recht : Evaluation der Teilnehmenden des Menschenrechtskurses und Teilnehmerinnelisten (2010)
- DP IV: Note de service: Cours de formations – droits de l'homme – Prof. Künzli (03.07.09)
- DP IV : Correspondances diverses concernant le cours de formation 2009
- DP IV: Demande de crédit: Professeur Jörg Künzli. Formation continue 2007 « Protection internationale des droits humains » 2008.
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und der Universität Bern ... : Weiterbildungskurs : „Internationaler Menschenrechtsschutz“ für das Personal der Bundesverwaltung. (2008)
- Universität Bern, Departement für öffentliches Recht : Programm und Offerte Menschenrechtskurs 2008

- DP IV: Demande de crédit: Professeur Jörg Künzli. Formation continue 2007 « Protection international des droits humains » 2007.
- Vertrag zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft ... und der Universität Bern ... : Weiterbildungskurs : „Internationaler Menschenrechtsschutz“ für das Personal der Bundesverwaltung. 2007
- Universität Bern, Departement für öffentliches Recht : Offerte Menschenrechtskurs 2007
- Unterlagen zu den Evaluationen der Kurse durch die Teilnehmenden

## Annexe D

### Bases légales, messages et documents internationaux concernant la politique suisse de mainstreaming des droits humains

---

- Articles 35 al. 2 et 54 de la Constitution fédérale
- Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9)
- Message du 23 octobre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et promotion des droits de l'homme 2004-2007 (02.076)
- Message du 15 juin 2007 concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme 2008-2011 (07.051)
- Planification à moyen terme DP IV 2009-2012 établie sur la base du message du 15 juin 2007, DPIV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation
- Rapport du Conseil fédéral de politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2003-2007.
- Rapport du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de la conditionnalité dans la politique étrangère (donnant suite au postulat Leuthard 02.3591 du 3 octobre 2002)

### Instruments internationaux pour le mainstreaming des droits humains ratifiés par la Suisse

- Déclaration et le programme de Vienne adoptés le 12 juillet 1993 (paragraphe 78)
- Plan d'action relatif à la décennie pour l'éducation aux droits de l'homme 1995-2004
- Résolution A 60/251 qui fonde le Conseil des droits de l'homme (paragraphe 5 a)
- Conventions de droits humains ratifiées par la Suisse

## Annexe E

### Compréhensions de la notion de « mainstreaming »

#### Définition proposée par le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

Le « mainstreaming » vise à intégrer un concept (et des ressources financières) dans le « mainstream » (des politiques, des idées, des flux financiers », etc.). Ainsi, le bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG définit le « gender mainstreaming » comme suit :

« L'approche intégrée de l'égalité entre femmes et hommes (gender main-streaming) désigne une stratégie dans la politique de l'égalité qui a fait ses preuves à l'échelle internationale. A la différence d'une simple promotion des femmes, c'est une approche globale visant à incorporer à long terme, de façon durable et étendue, la perspective de l'égalité à tous les niveaux.... »

[www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00199/index.html?lang=fr](http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00199/index.html?lang=fr)

#### Définition proposée par Christopher McCrudden

Christopher McCrudden, professeur à la Michigan University of Law, propose la définition suivante pour le mainstreaming des droits humains:

“The reorganization, improvement, development and evaluation of policy processes, so that a human rights perspective is incorporated in all policies at all levels and at all stages, by the actors normally involved in policy-making.”

<http://ssrn.com/abstract=568642>

#### Définition proposée par l'EIUC (European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation)

Une étude réalisée pour l'Union Européenne (voir également le paragraphe 22 et l'annexe H du présent rapport) est basée sur la définition suivante : “Mainstreaming human rights can be understood as a strategic process of incorporating human rights considerations into processes and structures that are not explicitly mandated to deal with human rights.” (EIUC: Human Rights mainstreaming in EU's external relations. May 2009)

## Annexe F

## Questionnaires pour les interviews avec les personnes consultées

Les questionnaires – adaptées aux personnes interviewées, leurs rôles spécifiques et leur-toucheront à une série de dimensions de la politique et des projets et comprendront les questions suivantes :

### Représentant-e-s du DFAE (et autres Offices fédéraux)

#### **Orientation stratégique de la politique suisse de mainstreaming des droits de l'homme**

- Est-ce que le portfolio mettant en œuvre la politique doit se concentrer sur l'administration fédérale ou doit-elle promouvoir les droits humains dans la société suisse ?
- Y a-t-il des aspects des droits humains que le portfolio ne couvre pas, mais qui devraient être abordés par des projets.

#### **Effectivité et Impact**

- Quels sont les résultats les plus importants du programme ?
- Quels effets souhaitables le portfolio actuel ne permet-il pas d'atteindre ?
- Comment le monitoring et le reporting de l'effectivité et de l'impact du programme et des projets peuvent-ils être améliorés ?
- Le contenu des projets (programmation, événements, etc.) reflète-t-il les thèmes importants de droits humains ? Est-ce que les priorités de la DP IV sont-elles systématiquement communiquées aux projets ?

#### **Efficacité**

- Le suivi des projets prend-il trop de temps ? L'effort fourni pour le suivi est-il en évolution ?
- La gestion du portfolio peut-elle être rendu plus efficace ?
- Avec les mêmes ressources, mais utilisés différemment, pourrait-on avoir des effets plus importants ?
- L'organisation des projets est-elle efficace ?
- Les approches choisies par les projets sont-elles efficaces ?

#### **Pertinence**

- Les projets évalués – et le portfolio dans son ensemble – correspondent-ils aux choix stratégiques de la DP IV ?

#### **Cohérence et complémentarité**

- Quelle analyse les représentant-e-s de la DP IV (et d'autres Offices) font-ils du portfolio : doublons (à l'intérieur du portfolio de la DP IV, avec d'autres acteurs), complémentarité.

#### **Aspect genre**

- Que faire pour renforcer l'aspect genre au niveau du programme et au niveau des projets soutenus ?

#### **Coopération**

- Comment la coopération avec les projets se passe-t-elle ?
- Quelles observations peut-on faire sur la coopération au sein des projets ?

#### **Le centre de compétences en matière de droits humains**

- Quelle rôle la DP IV (ou autre) souhaite-t-elle pour le centre de compétences ?
- Quand le centre de compétences existera : quel nouveau rôle pour la DP IV (ou autre) ?
  - en général ?
  - en ce qui concerne les quatre projets évalués ?

## Représentant-e-s de projets

---

### Orientation stratégique de la politique suisse de mainstreaming des droits de l'homme

- Quelles suggestions ?

### Effectivité et Impact

- Quels sont les résultats les plus importants du projet ?
- Quels effets souhaitables le projet ne permet-il pas d'atteindre ?
- Quels effets souhaitables le portfolio actuel ne permet-il pas ?
- Le contenu du projet (programmation, évènements, etc.) reflète-t-il les thèmes importants de droits humains ?
- Quels effets et impacts (chiffrés et autres) peuvent être observés ? (effets directs, couverture médiatique permettant des effets indirects, etc.)
- Comment le monitoring et le reporting de l'effectivité et de l'impact du projet peuvent-ils être améliorés ?

### Efficacité

- Le projet pourrait-il être organisé de façon plus efficace ? En quoi ?
- Avec les mêmes ressources, mais utilisés différemment, pourrait-on avoir des effets plus importants ?
- L'organisation du projet est-elle efficace ?
- Les approches choisies par les projets sont-elles efficaces ?

### Pertinence

- Les projets correspondent-il à des aspects importants des droits humains ?

### Cohérence et complémentarité

- Le projet est-il en concurrence avec d'autres ?

### Aspect genre

- Que faire pour renforcer l'aspect genre au niveau du projet ?

### Coopération

- Comment la coopération avec la DP IV se passe-t-elle ?
- Comment la coopération au sein du projet se passe-t-elle ?

### Le centre de compétences en matière de droits humains

- Quelles sont les attentes concernant un centre de compétences en matière de droits humains ?

## Annexe G Fiches de projets

### FIFDH (Genève)

#### Durée du soutien par la DP IV

2003-2010

#### Organisateur

Association

#### Objectifs (du FIFDH, pas du soutien de la DP IV) (tels que formulés dans les demandes de crédit de 2008-2010)

Organiser, à Genève, une manifestation à vocation politique et culturelle qui permet d'informer, de débattre et de dénoncer toute atteinte à la dignité humaine. Ce véritable Forum international a le rôle d'une tribune libre face au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Pour les années à venir, le FIFDH s'est fixé comme ambition de renforcer la dimension humaine et la vocation de capitale des droits humains de Genève, en particulier pour les victimes et les acteurs non-étatiques de la défense de la dignité humaine.

#### Approche / méthode (telle que formulée dans les demandes de crédit de 2008-2010)

« Un film. Un sujet. Un débat. » Projection de films suivis de débats. → sensibiliser un large public aux droits humains et apporter un soutien aux défenseuses et défenseurs des droits humains.

#### Activités / résultats attendus (tels que formulés dans la demande de crédit de 2010)

« Un film. Un sujet. Un débat. » Projection de films suivis de débats. → développer un dialogue entre tous les acteurs concernés (ONG, acteurs de terrain, décideurs, victimes, chercheurs, etc.), de sensibiliser un large public aux droits humains et apporter un soutien aux défenseuses et défenseurs des droits humains.

Par ailleurs, le festival contribue à la promotion de l'Agenda pour les droits humains de plusieurs façons :

- Lors de la Conférence de presse
- Tables rondes, débats pour notre thématique « Paix et Justice », sur les thèmes de la Cour Mondiale des Droits de l'Homme, en présence de Manfred Nowak et de Martin Scheinin ; du Global Fund for Justice et la notion de dignité comme nouveau vecteur d'interprétation des droits.
- La question du droit à l'accès à la santé, en chantier

#### Personnes touchées

##### 2010

18'000 participants / plus de 80 intervenants / plus de 20 événements (débats, exposition, projection de films, programme jeunes. En partie en collaboration avec ONG, DFAE, fondations, médias)

##### 2009

16'000 participants / plus de 60 intervenants / plus de 20 événements (débats, exposition, projection de films, programme jeunes. En partie en collaboration avec ONG, DFAE, fondations, médias)

##### 2008

16'000 participants / plus de 60 intervenants / 20 événements (débats, exposition, projection de films, programme jeunes. En partie en collaboration avec ONG, DFAE, fondations, médias)

#### Gender

Appreciation dans la demande de crédit. marqué

#### Monitoring, Reporting, Evaluation

FIFDH : bilan, comprenant une partie narrative et le décompte

DP IV : Participation au festival, 2 rencontres annuelles avec la direction du Festival

2010 : évaluation externe

#### Soutien financier

	2003 Avec la DDC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Sommes attribués par la DP IV	70'000	50'000	50'000	80'000	90'000	90'000	100'000	100'000
Budget FIFDH						550'000	620'000	920'000

Autres bailleurs de fonds publics : Ville de Genève, État de Genève-solidarité, Privés : Loterie Romande, Human Rights Watch, OMTC, % Culturel Migros, FIDH, OIF

Sponsors: UN Foundations, Fondation Karl Popper, etc.

### Thèmes abordés

- 2010 Solidarité avec le peuple iranien / Respect pour les Roms ! / Les peuples autochtones sacrifiés / Russie : La liberté de se taire / Traites des femmes / Birmanie / L'Irak après les élections / Droits de l'homme : Le casse-tête chinois / Pas de paix sans justice ? / La bataille des droits de l'homme / L'Islam en Europe / La dépénalisation de l'homosexualité / Dans les coulisses du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie / etc.
- 2009 Géorgie ; Crimes et châtiments ; Citoyens sous surveillance privée ; Bosnie ; Afghanistan ; Liberté d'expression : Femmes : Actrices de changement ; Gaza ; L'extrême pauvreté ; L'Algérie ; L'interventionnisme humanitaire ; Les droits humains minés par la corruption ; Environnement et peuples en danger ; Guatemala ; Les sans-papiers ;
- 2008 La montée du populisme en Europe / Chine / Crimes contre l'humanité : quelle justice ? / Changements climatiques et vulnérabilités humaines / Darfour : Que faire ? / Défendre les défenseurs / Russie : Le système Poutine / Justice pour la Birmanie / etc.
- 2007 Contre les violences à l'égard des femmes / L'Irak à feu et à sang / L'autre Chine / Russie : La liberté assassinée – hommage à Anna Politkovskaia / Enlèvements Japon-Corée du Nord / Multinationales et violation des droits humains / Le siècle des migrations / Faut-il légiférer contre le négationnisme ? / Crimes contre l'humanité et responsabilité de protéger / Egypte / L'intégrisme religieux aux USA / L'Irak à feu et à sang / La microfinance : Une solution face à la pauvreté / Droits humains et démocratie (USA) / Le contrôle d'Internet / Le rôle des droits économiques, sociaux et culturels / Liberté d'expression : les caricatures de la discorde
- 2006 Solidarité Tibet / Trafic d'êtres humains : Action solidarité / Chine : L'envers du décor / Droits des femmes et communautarismes / Solidarité Tchétchénie / Les clandestins / Les défenseurs de droits de l'homme en péril / Mémoire, vérité et justice / La Cour Pénale Internationale ... / Travail des enfants : Eradication ou réglementation ? / Afrique des Grands Lacs et génocide / Le drame du Congo / Menaces terroristes et dérives sécuritaires / Le cauchemar d'Irak
- 2005 Hiroshima 60 ans après ? ... / Droits des femmes et dérives intégristes / La réforme de l'ONU / Immigration et violations des droits de l'homme / Terrorisme et politiques sécuritaires / Médias et conflits / Homosexualité et répression d'Etat / Tortures et politiques sécuritaires / Intervention humanitaire et droit de l'homme / Israël-Palestine: un espoir de paix / « Plus jamais ça »: La justice internationale / La privatisation de l'eau
- 2004 Violences à l'encontre des femmes : formes contemporaines d'esclavage / La « colonie pénitentiaire » de Guantanamo Bay / Israël-Palestine : Saisir la paix / Le marché de la faim / Immigration clandestine : Le grand trafic / Tchétchénie : Le sacrifice complice / Qui a peur des organismes génétiquement modifiés ? / Quelle justice pour Saddam Hussein et le peuple irakien ? / Rwanda : Le désengagement de la communauté internationale / Le déclin de l'Argentine, dénoncer les responsabilités
- 2003 Mémoire et identité / Universalité des droits humains : le cas des femmes / La justice pénale internationale / Un monde à vitesse variable / Les droits humains après le 11 septembre / Survivre à l'horreur : la résilience : / Israël-Palestine / VIH/Sida et l'accès aux médicaments / Irak : rôle et responsabilité de la communauté internationale

## IHRF (Luzern)

### Durée du soutien par la DP IV

2004-2010

#### Organisateur

Pädagogische Hochschule Zentralschweiz – Luzern

#### Objectifs (du IHRF, pas du soutien de la DP IV) (tels que formulés dans la demande de crédit 2010)

Promouvoir la discussion publique des droits humains, en offrant une plateforme aux différents acteurs (nationaux et internationaux) dans le domaine. Les écoliers et les étudiants constituent un groupe cible spécifique.

#### Approche / méthode (telle que formulée dans la demande de crédit 2010)

Le DFAE ne participe pas à l'organisation du IHRF, mais il a la possibilité de se présenter et de participer à des workshops et à des panels).

L'évaluation des participants de la DP IV au forum qualifie le forum d'événement qui a une importance surtout locale et régionale (Suisse primitive) et de formation plus que de rencontre d'experts.

#### Activités / résultats attendus

Students meet Human Rights (préparation dans les écoles ; rencontre avec spécialistes des DH lors du forum) ; SPECIAL Workshops ; IHRF Förderpreis und REAL Workshops ; Virtuelles Forum ; IHRF Concert ;

#### Personnes touchées

##### 2010

1'200

##### 2009

1'200

##### 2008

1'200

#### Gender

Appreciation dans la demande de credit. marqué

#### Monitoring, Reporting, Evaluation

IHRF : Rapports sommaires, comprenant parties narratives et décompte

DP IV / DFAE : Participation au Forum, rapports écrits brefs de représentant-e-s du DFAE

2010 : évaluation externe

#### Soutien financier

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Sommes attribués par la DP IV			20'000	50'000	50'000	30'000	30'000
Budget du IHRF				424'500	434'500	404'500	454'000
Contributions de la Hochschule LU				190'000	165'000		190'000
Allocation de la contribution de la Confédération					Awareness raising	Themen-workshops	Awareness raising

## « Plumes Croisées »

### Durée du soutien par la DP IV

2007-2010

### Organisateur

Patrick Chappatte / Morges-sous-rires (association)

### Objectifs

2010 : Kenya

**Plumes croisées** : rassembler un public aussi large que possible pour des thèmes locaux qui touchent aux contenus répondant à des valeurs promues par la Suisse (droits humains, paix, tolérance, travail sur le passé).

« The promotion of cartooning contributes to strengthen the scope and breadth of freedom of expression as well as more generally the respect for human rights standards.

English Document (by Patrick Gathara)

Objective: "The project aims at fostering a culture of tolerance and dialogue in Kenyan society."

Goal: The promotion of cartooning contributes to strengthen the scope and breadth of freedom of expression as well as more generally the respect for human right standards.

**Morges-sous-rire** : pas d'objectifs formulés

2009 : Liban

**Plumes croisées** : ressembler un spectre aussi large que possible de dessins de presse sur des thème locaux transportant les contenus correspondants aux valeurs que la Suisse veut promouvoir.

**Morges-sous-rire** : pas d'objectifs formulés

2006/07 : Côte d'Ivoire

**Plumes croisées** : ressembler des caricaturistes pour aborder les thèmes d'ethnicité en ôte d'Ivoire suite au conflit interne.

**Morges-sous-rire** : pas d'objectifs formulés

### Approche / méthode

**Plumes croisées** : préparation partagée entre les Ambassades suisses (au Kenya, au Liban, en Côte d'Ivoire), Patrick Chappatte, des artistes locaux (et, pour Kenya : Patrick Gathara (secrétaire général de l'Association of east african Cartoonists (KATUNI)) et la DP IV.

Workshops, Forum Public, Exposition, Prémiation des meilleures dessinateurs, DVD.

**Morges-sous-rire** : Présentations lors de l'ouverture de « Morges-sous-rire », présence de dessinateurs des pays « partenaires » qui visitent également Berne. Exposition et publications de cartes postales et du livre « on va où là ?). In-House Discussions.

### Activités / résultats attendus

2010 : Kenya

**Plumes croisées** : Exposition de cartoons, workshop, forum, awards dinner, video clips on cartoonist, video documentary on the workshop.

**Morges-sous-rire** : Exposition, DVD, In-House discussion des quatre dessinateurs kenyans à Berne sur les thèmes de la paix, des droits humains et du dessin de presse.

2009 : Liban

**Plumes croisées** : Exposition, Workshops, événements d'information, publications dans des journaux locaux.

**Morges-sous-rire** : Exposition, In-House Discussion à Berne

2006/07 : Côte d'Ivoire

**Plumes croisées** : Exposition, Workshops, événements d'information.

**Morges-sous-rire** : Exposition, In-House Discussion à Berne

### Personnes touchées

2010

**Plumes croisées**: 7 dessinateurs kenyans / Swiss TV station was present / Local media

**Morges-sous-rire** : Public visitant l'exposition / Présence de la Présidente de la Confédération / DVD avec les 8 clips sur les artistes distribué au Kenya (TV, ONG et par youtube (nombre de visites jusqu'au 1 novembre 2010) : long version 1945 ; Ndule 236 ; Ozone 103 ; Gado 635 ; Igah 249 ; Kenny 347 ; Mateso 477 ; Munene 366 (source : [www.youtube.com/results?search\\_query=Kenyatoons](http://www.youtube.com/results?search_query=Kenyatoons)); reflets dans la presse Suisse

**Morges-sous-rire** : Public visitant l'exposition / dessinateurs kenyans / reflets dans la presse Suisse  
2009

**Plumes croisées** : 8 dessinateurs libanais de différentes communautés réunis / Reflets dans la presse locale

**Morges-sous-rire** : Public visitant l'exposition / Présence du Président de la Confédération / reflets dans la presse suisse

2006/07

**Plumes croisées** : Public visitant l'exposition réalisée sur place / dessinateurs ivoiriens / Presse locale

**Morges-sous-rire** : Public visitant l'exposition / dessinateurs ivoiriens / Presse locale

#### **Gender**

Appréciation dans les demandes de crédit de 2009 et 2010 : faible

« The lack of female participation in the competition was noted and this was put down to the fact that there were few female cartoonists working professionally in Kenya. This perhaps provides an opportunity to undertake projects that are focused on encouraging women to take up the profession.”

#### **Monitoring, Reporting, Evaluation**

2010

Plumes croisées: court rapport sur le déroulement, son outreach et sur l'impact de l'événement.

Ambassade suisse à Nairobi : court rapport sur le déroulement, son outreach et sur l'impact de l'événement.

Morges-sous-rire : Rapport d'activités final (estimant le résultat du projet et évaluer les points forts et les faiblesses et mentionner les expériences faites) et décompte financier

Ambassade : court rapport

Evaluation externe

2009

Plumes croisées ; très court rapport

Morges-sous rire : Pas de rapport

Ambassade : rapport écrit

évaluation des volets « Liban » et « Morges-sous-rire » prévue

2006 : Côte d'Ivoire

Morges-sous rire : Rapport

#### **Soutien financier**

	<b>2007</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Sommes attribuées par la DP IV à Plumes croisées		24'500	44'000
Sommes attribuées par la DP IV à Morges-sous-rire	12'000	12'000	13'550
Eigenleistungen Morges-sous rire	21'440	5'292	

## Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale réalisé avec l'Université de Berne

### Durée du soutien par la DP IV

2004-2008 : DP IV

2009 : pas de cours

2010 : DR

### Organisateur

Université de Berne

### Objectifs

2010

#### Buts principaux du cours

- Proposer les *basics* en matière de droits de l'homme
- Être un *eye opener* sur la réalité des droits humains

#### Objectifs pour les participants

- Prendre connaissances des aspects très concrets et pratiques liés aux droits humains
- Connaître les instruments, leurs modalités d'emploi et leurs mises en œuvre concrète
- Appréhender les droits de l'homme comme un facteur de cohérence.

2004 – 2008

Sensibilisation du personnel de l'administration fédéral pour les droits humains

### Approche / méthode

2010

Cours de trois jours

2008

Douze modules de deux heures échelonnés sur 3 mois

2004 – 2007

Douze modules d'une heure et demi échelonnés sur 3 mois

### Activités / résultats attendus

#### Personnes touchées

2010 : 24

Public cible : nouveaux collaborateurs diplomatiques et consulaires, personnel du DFAE, personnel de l'administration fédérale

2004 – 2008 : ca. 25

Public cible : Personnel de l'administration fédérale

#### Gender

Appreciation dans la demande de crédit. 2008 : faible

#### Monitoring, Reporting, Evaluation

Université de Berne : évaluation des cours par les participant-e-s

Court rapport demandé dans le contrat. N'est pas contenu dans les documents mis à disposition de l'évaluateur

2010 : Evaluation externe

### Soutien financier

	2004	2005	2006	2007	2008	2010 (cours mandatée par DR)
Sommes attribuées par le DFAE	ca. 12'000	ca. 12'000	ca. 12'000	12'000	11'212,50	12'000

## Annexe H

## Un regard au-delà des frontières suisses

Une étude réalisée par le « European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation – EIUC » en 2009 (« Human Rights mainstreaming in EU's external relations »). L'étude présente une mise à plat des bases légales, des politiques et des instruments déjà en place pour le mainstreaming des droits humains dans les relations externes de l'Union, elle analyse les activités en cours dans différents domaines politiques, elle présente des études de cas (soutien aux défenseurs des droits humains, la conditionnalité des droits humains dans les relations de l'Union avec les Balkans).

Les recommandations formulées par l'étude (voir encadré) sont cités ici (en partie), parce qu'elles sont intéressantes pour l'administration fédérale, et pour la DP IV et la section politique des droits humains en particulier. Ces recommandations soulignent la nécessité d'une approche globale et stratégique au mainstreaming des droits humains, se traduisant au niveau institutionnel, au niveau des instruments pour le mainstreaming des droits humains, mais également à travers des instruments financiers ; et finalement, les politiques doivent veiller à leur cohérence et à leur consistance en matière de droits humains.

### Recommandations de l'étude du EIUC: „Human Rights mainstreaming in EU's external relations“

#### Institutional framework

- ... a strong centralised structure is needed to ensure effective co-ordination and provide guidance to the institution as a whole. ...
- Each Directorate General, at Commission level, should have a specific unit ... responsible for mainstreaming a human rights approach within the policies developed ...
- Job positions and requirements concerning heads of units and directors at the Commission level should include specific references to human rights ...

#### Mainstreaming on the basis of human rights instruments

- Human Rights Clauses should be systematically integrated within all types of agreements, including sectoral agreements. ...
- Human rights dialogues and related political dialogues should be maintained and reinforced. ...
- The results of such mainstreaming efforts must be presented in the EU annual report on human rights. ...
- EU guidelines should be reinforced. ...

#### Mainstreaming on the basis of financial instruments

- The EIDHR should be deliberately designed to allow for a better mainstreaming of human rights within the different sectors of activities.
- Thematic financial instruments (Migration, etc.) must be fully mainstreamed. ...
- Further linkages between the different financial instruments need to be forged. ...
- Projects supported ... should ideally contribute to supporting or reinforcing the human rights dimension of projects and policies ...

#### Measures to enhance policy consistency

- ... There is ... a need to ensure that political declarations are systematically transposed into operational measures. Benchmarks should also be identified to facilitate the evaluation of the extent to which these operational measures related to mainstreaming human rights have been implemented and have produced the desired effects.
- A comprehensive approach to the range of human rights that is being mainstreamed would enhance the Union's external human rights profile ...
- The mainstreaming of human rights must be coordinated with efforts undertaken in related / analogous areas (notably gender and environment).
- A formal reference to human rights should be made whenever the EU adopts legislation or takes important policy decisions ...

## Annexe I

## Liste des abréviations

---

CF	Conseil Fédéral
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DP	Division politique
EIUC	European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation
FIFDH	Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève
HRK	Human Rights Konferenz
IHRF	International Human Rights Forum
KIM	Kerngruppe Internationale Menschenrechtspolitik
SHRB	Swiss Human Rights Books